

**Chaque jour  
plus proche  
de vous**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**

[hautespyrenees.fr](http://hautespyrenees.fr)

## SOMMAIRE

<b>06</b>	Les instances
<b>14</b>	Les faits marquants
<b>18</b>	Les grands projets
<b>24</b>	Solidarité
<b>32</b>	Collèges, Bâtiments et Numérique
<b>40</b>	Routes et Mobilités
<b>48</b>	Développement Local
<b>68</b>	Ressources et Administration Générale
<b>76</b>	Communication
<b>86</b>	Rapport financier



**En 2023, j'ai proposé aux élus de l'Assemblée départementale l'adoption d'un budget d'investissement record de 85 millions d'euros. Un montant historique voté à l'unanimité. Au-delà du chiffre, ce budget traduit d'abord une politique volontariste au service du territoire.**

Là où d'autres collectivités ont été contraintes de réduire leurs investissements pour équilibrer leurs finances, la gestion rigoureuse dont nous faisons preuve depuis plusieurs années nous a permis de garder cette ambition intacte. Qu'ils soient réalisés directement par le Département ou indirectement par les collectivités que nous soutenons, notre dynamique d'investissement est essentielle pour accompagner le développement de l'activité économique, la création d'emplois et l'insertion des personnes en difficulté.

Le présent rapport d'activité dresse ainsi le bilan des grandes actions réalisées au cours de l'année 2023. Parmi les sujets majeurs, je retiens les avancées notables du déploiement de la fibre optique, faisant de nous le département le mieux couvert d'Occitanie avec 90 % de foyers éligibles. Ce chantier unique en France, entièrement financé par l'opérateur Orange, permettra à l'ensemble du territoire d'accéder au Très Haut Débit d'ici la fin 2024.

Cette dernière année, nous avons aussi assisté à l'envol de la fréquentation de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées, frôlant le cap des 600 000 passagers. Un succès sans précédent porté par l'arrivée de Volotea. J'ai été de ceux, au sein du Syndicat mixte Pyrénia, qui ont cru en la qualité de la candidature de cette compagnie lors de l'attribution de l'Obligation de Service Public pour l'exploitation de la liaison Paris-Orly. Les résultats sont à la hauteur de nos attentes avec des retombées économiques et touristiques majeures pour notre territoire. J'en suis le premier satisfait.

2023 a aussi été marquée par de nombreuses mesures de hausses salariales dans les métiers de la santé, du social et du médico-social. Une décision de l'Etat financée intégralement par le Département à hauteur de 2,8 millions d'euros. Une revalorisation nécessaire, tant ces métiers d'aide à la personne sont indispensables pour nous permettre d'assurer nos engagements envers les populations les plus fragiles, le cœur de notre action.

**MICHEL PÉLIEU**  
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-PYRÉNÉES

## L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale des Hautes-Pyrénées a été élue lors des élections départementales de juin 2021. Elle se compose de 34 conseillers départementaux élus sur 17 cantons, par binôme homme / femme. **Michel PÉLIEU** a été réélu Président du Conseil départemental le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, jour de la séance d'installation du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département. Il se réunit à l'initiative du Président **Michel PÉLIEU**, au moins une fois par trimestre ou à la demande du tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé. Il fixe les grandes orientations de la politique départementale. Il vote chaque année le budget départemental.

**En 2023, 5 réunions de l'Assemblée départementale ont eu lieu et 43 délibérations y ont été prises.**



## LA COMMISSION PERMANENTE

Après chaque renouvellement, le Conseil départemental procède à la détermination de la composition de la commission permanente et à l'élection de ses membres et lui délègue une partie de ses attributions. Au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la commission permanente est composée du Président, de 10 Vice-Président(e)s et de 14 autres membres.

**En 2023, 383 délibérations ont été prises au cours des 15 réunions de cette instance.**

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Président :

**Michel PÉLIEU**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente (Solidarités sociales, action territoriale et santé) :

**Joëlle ABADIE**

2<sup>ème</sup> Vice-Président (Finances, département connecté, prospective) :

**Laurent LAGES**

3<sup>ème</sup> Vice-Président (Environnement et ruralité) :

**Bernard VERDIER**

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Tourisme et relations transfrontalières) :

**Maryse BEYRIÉ**

5<sup>ème</sup> Vice-Président (Routes et mobilités) :

**Jean BURON**

6<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Jeunesse, culture, sports et dynamique associative) :

**Nicole DARRIEUTORT**

7<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Bâtiments départementaux et vie des collèges) :

**Pascale PÉRALDI**

8<sup>ème</sup> Vice-Président (Logement, habitat et développement urbain) :

**Thierry LAVIT**

9<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Ressources humaines) :

**Monique LAMON**

10<sup>ème</sup> Vice-Président (Insertion, emploi et économie sociale et solidaire) :

**Frédéric RÉ**

**Isabelle LAFOURCADE, Marc BEGORRE, Véronique THIRULT, Bernard POUBLAN, Marie PLANE, Louis ARMARY, Andrée DOUBRÈRE, Nicolas DATAS-TAPIE, Virginie SIANI WEMBOU, Frédéric LAVAL, Geneviève QUERTAIMONT, David LARRAZABAL, Laurence ANCIEN, Yannick BOUBÉE.**

Elle se réunit deux fois par mois, à l'initiative de son Président.

Comme pour le Conseil départemental, les délibérations sont adoptées à la majorité absolue.

# LES COMMISSIONS SECTORIELLES

Le nombre des commissions et leur périmètre sont librement déterminés par le Conseil départemental après chaque renouvellement. Chaque commission désigne son Président et Vice-Président(e)s. Les commissions émettent des avis consultatifs sur les dossiers proposés. Ces avis sont présentés en séance plénière par un rapporteur désigné en son sein. Elles sont au nombre de six et chaque élu(e) est membre de deux d'entre elles.

## 1<sup>ÈRE</sup> COMMISSION : SOLIDARITÉS SOCIALES

- Présidente : **Isabelle LAFOURCADE**
- Vice-Présidente : Geneviève QUERTAIMONT
- Vice-Présidente : Andrée DOUBRÈRE

Joëlle ABADIE - Maryse CARRÈRE - Nicole DARRIEUTORT - Geneviève ISSON - Monique LAMON - Frédéric LAVAL - Pascale PÉRALDI - Frédéric RÉ - Virginie SIANI WEMBOU - Andrée SOUQUET

## 2<sup>ÈME</sup> COMMISSION : SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- Président : **Marc BÉGORRE**
- Vice-Présidente : Evelyne LABORDE
- Vice-Présidente : Laurence ANCIEN

Maryse BEYRIÉ - Pierre BRAU-NOGUÉ - Maryse CARRÈRE - Nicolas DATAS-TAPIE - Laurent LAGES - Thierry LAVIT - Marie PLANE - Frédéric RÉ - Jean-Michel SÉGNERÉ - Andrée SOUQUET - Bernard VERDIER

## 3<sup>ÈME</sup> COMMISSION : INFRASTRUCTURES, COLLÈGES, MOBILITÉS

- Président : **Louis ARMARY**
- Vice-Président : Stéphane PEYRAS
- Vice-Président : Pierre BRAU-NOGUÉ

Laurence ANCIEN - Maryse BEYRIÉ - Yannick BOUBÉE - Jean BURON - Pascale PÉRALDI - Bernard POUBLAN - Marie-Françoise PRUGENT - Geneviève QUERTAIMONT - Véronique THIRAULT

## 4<sup>ÈME</sup> COMMISSION : JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET CADRE DE VIE

- Présidente : **Geneviève ISSON**
- Vice-Présidente : Véronique THIRAULT
- Vice-Président : David LARRAZABAL

Joëlle ABADIE - Louis ARMARY - Gilles CRASPAY - Nicole DARRIEUTORT - Nicolas DATAS-TAPIE - Evelyne LABORDE - Isabelle LAFOURCADE - Thierry LAVIT - Stéphane PEYRAS - Jean-Michel SÉGNERÉ - Virginie SIANI WEMBOU

## 5<sup>ÈME</sup> COMMISSION : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NUMÉRIQUE

- Président : **Gilles CRASPAY**
- Vice-Président : Yannick BOUBÉE
- Vice-Présidente : Marie-Françoise PRUGENT
- Rapporteur Général du Budget : Frédéric LAVAL

Jean BURON - Andrée DOUBRÈRE - Laurent LAGES - Monique LAMON - David LARRAZABAL - Bernard POUBLAN - Bernard VERDIER

## 6<sup>ÈME</sup> COMMISSION : PROJET DE TERRITOIRE ET PROSPECTIVE

- Président : **Jean-Michel SÉGNERÉ**
- Vice-Présidente : Marie PLANE

Joëlle ABADIE - Marc BÉGORRE - Pierre BRAU-NOGUÉ - Gilles CRASPAY - Geneviève ISSON - Laurent LAGES - David LARRAZABAL - Pascale PÉRALDI



**Michel PÉLIEU**  
Président du Département  
des Hautes-Pyrénées  
Neste-Aure-Louron



**Joëlle ABADIE**  
Vice-Présidente  
Solidarités sociales, action territoriale et santé  
La Vallée de l'Arros et des Baïses



**Laurent LAGES**  
Vice-Président  
Finances, département connecté,  
prospective  
La Vallée de la Barousse



**Bernard VERDIER**  
Vice-Président  
Environnement et ruralité  
Les Coteaux



**Maryse BEYRIÉ**  
Vice-Présidente  
Tourisme et relations transfrontalières  
Neste-Aure-Louron



**Jean BURON**  
Vice-Président  
Routes et mobilités  
Bordères-sur-l'Échez



**Nicole DARRIEUTORT**  
Vice-Présidente  
Jeunesse, culture, sports et dynamique  
associative  
La Haute-Bigorre



**Pascale PÉRALDI**  
Vice-Présidente  
Bâtiments départementaux et vie des collèges  
La Vallée de la Barousse



**Thierry LAVIT**  
Vice-Président  
Logement, habitat et développement urbain  
Lourdes 1



**Monique LAMON**  
Vice-Présidente  
Ressources humaines  
Les Coteaux



**Frédéric RÉ**  
Vice-Président  
Insertion, emploi et économie sociale  
et solidaire  
Val d'Adour - Rustan - Madiranais



**Isabelle LAFOURCADE**  
Présidente de la commission  
Solidarités sociales  
Vic-en-Bigorre



**Marc BÉGORRE**  
Président de la commission  
Solidarités territoriales  
Ossun



**Louis ARMARY**  
Président de la commission  
Infrastructures, collèges et mobilités  
La Vallée des Gaves



**Geneviève ISSON**  
Présidente de la commission  
Jeunesse, vie associative et cadre  
de vie  
Aureilhan



**Gilles CRASPAY**  
Président de la commission  
Finances, ressources humaines,  
numérique  
Tarbes 2



**Jean-Michel SÉGNERÉ**  
Président de la commission  
Projet de territoire et prospective  
Moyen-Adour



**Bernard POUBLAN**  
Membre de la commission permanente  
Vic-en-Bigorre



**Nicolas DATAS-TAPIE**  
Membre de la commission permanente  
La Vallée de l'Arros et des Baïses



**Yannick BOUBÉE**  
Membre de la commission permanente  
Aureilhan



**Frédéric LAVAL**  
Membre de la commission permanente  
Rapporteur Général du Budget  
Tarbes 1



**David LARRAZABAL**  
Membre de la commission permanente  
Tarbes 3



**Véronique THIRAULT**  
Membre de la commission permanente  
Val d'Adour - Rustan - Madiranais



**Marie PLANE**  
Membre de la commission permanente  
Lourdes 2



**Andrée DOUBRÈRE**  
Membre de la commission permanente  
Tarbes 2



**Laurence ANCIEN**  
Membre de la commission permanente  
Tarbes 3



**Virginie SIANI WEMBOU**  
Membre de la commission permanente  
Tarbes 1



**Geneviève QUERTAIMONT**  
Membre de la commission permanente  
Moyen-Adour



**Andrée SOUQUET**  
Bordères-sur-l'Échez



**Pierre BRAU-NOGUÉ**  
La Haute-Bigorre



**Evelyne LABORDE**  
Lourdes 1



**Stéphane PEYRAS**  
Lourdes 2



**Marie-Françoise PRUGENT**  
Ossun

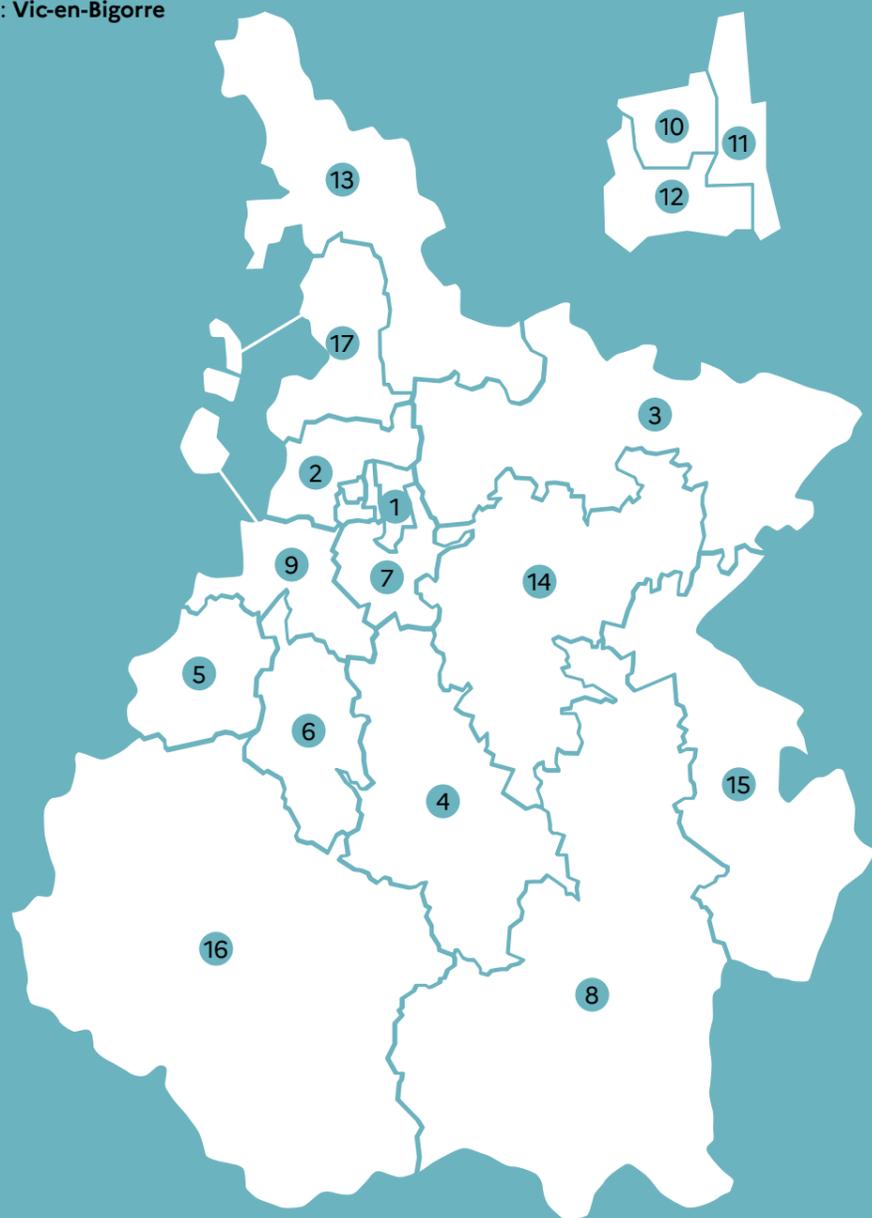


**Maryse CARRÈRE**  
La Vallée des Gaves

## LES CANTONS

- canton n° 1 : Aureilhan
- canton n° 2 : Bordères-sur-l'Échez
- canton n° 3 : Les Coteaux
- canton n° 4 : La Haute-Bigorre
- canton n° 5 : Lourdes 1
- canton n° 6 : Lourdes 2
- canton n° 7 : Moyen Adour
- canton n° 8 : Neste, Aure et Louron
- canton n° 9 : Ossun
- canton n° 10 : Tarbes 1
- canton n° 11 : Tarbes 2
- canton n° 12 : Tarbes 3
- canton n° 13 : Val d'Adour-Rustan-Madiranais
- canton n° 14 : La Vallée de l'Arros et des Baïses
- canton n° 15 : La Vallée de la Barousse
- canton n° 16 : La Vallée des Gaves
- canton n° 17 : Vic-en-Bigorre

17 cantons  
34 élus  
1 binôme homme/femme  
par canton



## LES CHIFFRES CLÉS

229 788  
HABITANTS DU DÉPARTEMENT  
(INSEE 2020)



1 habitant sur 5  
A MOINS DE 20 ANS

1 habitant sur 4  
A PLUS DE 60 ANS



469  
COMMUNES

COMMUNES

8

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

1

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



51 hab./km<sup>2</sup>  
DENSITÉ DE POPULATION



4 464 km<sup>2</sup>  
SUPERFICIE TOTALE DU DÉPARTEMENT

## 2023, poursuite de la dynamique engagée

En 2023, nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan d'action de la mandature grâce à l'engagement des agents départementaux aux côtés de nos élus.

Seul ou avec ses partenaires, le Département a su relever l'ensemble des défis qui se sont imposés à lui. Les décisions de l'Assemblée départementale se sont concrétisées au travers de multiples sujets dans le domaine du social, de l'éducation, des infrastructures ou encore de l'aménagement territorial et de la culture.

On notera par exemple la définition de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, de lutte contre la pauvreté et la mise en œuvre de l'ensemble des mesures réglementaires dans le champ du social.

L'action des agents de la collectivité, c'est aussi la mise en œuvre d'une politique d'investissement volontariste, qui s'est traduite par la livraison de chantiers d'envergure comme le bâtiment de la Direction de la Solidarité Départementale à la Place Ferré, de nombreux travaux de rénovations thermiques et photovoltaïques dans les collèges, sans parler des chantiers routiers et des 180 kilomètres de chaussées renouvelées.

L'Assemblée départementale a également décidé la mise en place d'une nouvelle aide à la restauration scolaire pour les boursiers, ou encore l'augmentation des enveloppes des appels à projet à destination des collectivités du territoire.

Dans le domaine culturel, la réalisation du schéma de lecture publique et la deuxième édition du Festival 65<sup>ème</sup> Avenue ont complété la promotion du département ainsi que les événements culturels, tels que l'exposition « Jardins Imaginaires », ou sportifs mettant en valeur notre institution et notre territoire.

Ces quelques exemples montrent la diversité des missions, l'étendue des compétences et l'engagement quotidien des agents.

L'année 2023 a été une année de défis. Nous avons été confrontés à l'inflation, à la hausse des prix de l'énergie mais la gestion efficace de notre budget nous a permis de faire face à ces contraintes conjoncturelles tout en maîtrisant les équilibres.

En 2024, nous poursuivrons nos efforts et grâce à l'implication de tous les agents départementaux, nous pourrons mener notre action dans la même dynamique pour construire un avenir meilleur pour les Haut-Pyrénéens.

**PASCAL SAUREL**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

# FAITS MARQUANTS 2023



Les rendez-vous jeunesse de la rentrée !  
P. 20



Le chantier des Archives départementales se poursuit  
P. 21



Le Département adopte son plan vélo 2024-2034  
P. 46



Un accompagnement renforcé des collectivités  
P. 50



L'aéroport décolle  
P. 23



Veiller à la santé de tous  
P. 30



Tour de France : un duel mythique  
P. 56



Loudenvielle-Peyragudes, capitale du VTT mondial  
P. 59



Préserver le pouvoir d'achat des familles  
P. 35



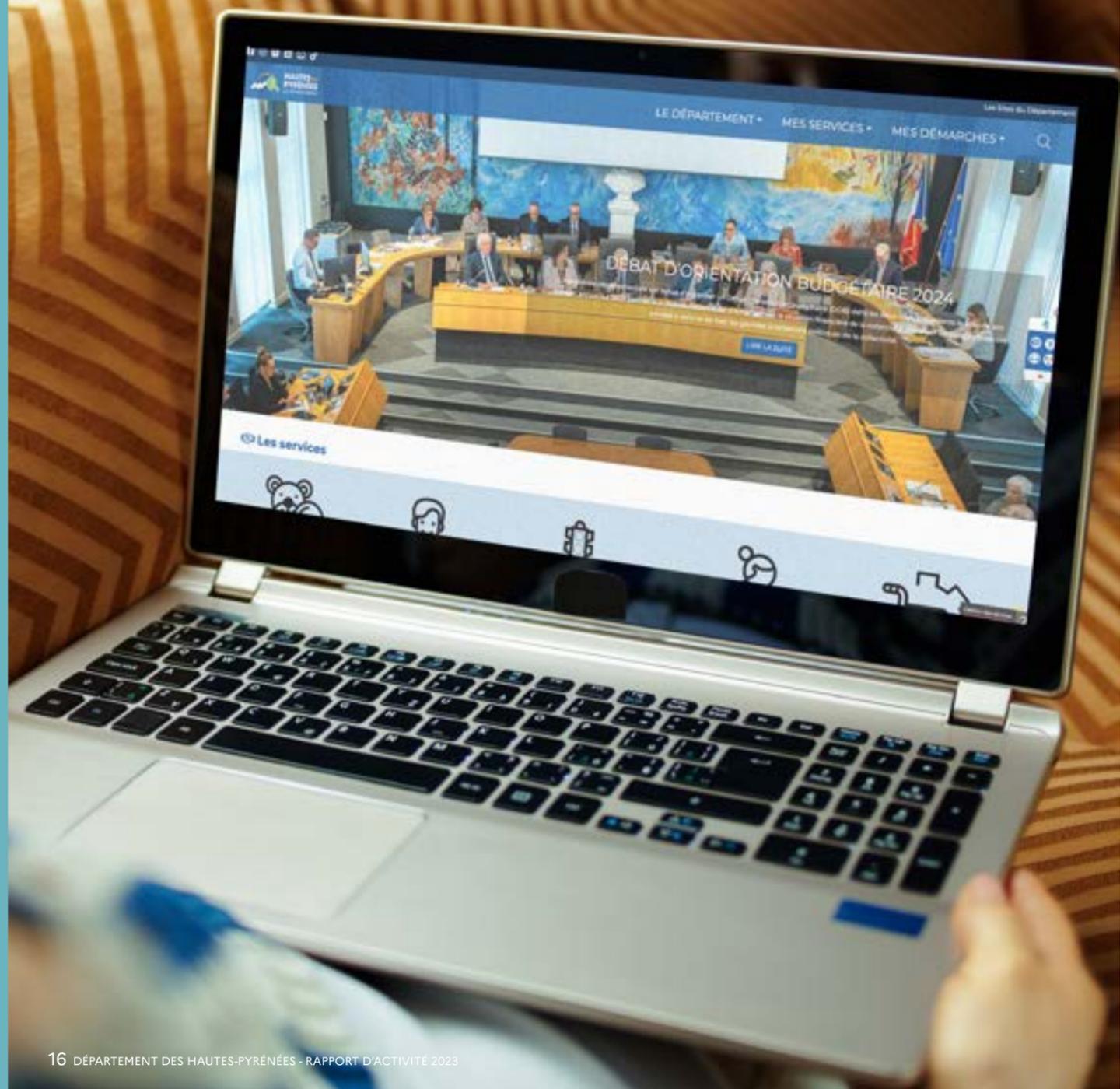
La Solidarité départementale fait peau neuve  
P. 38



Jardins imaginaires  
P. 63



Optimiser le pilotage stratégique  
P. 75



2023 EN IMAGES



# LES GRANDS PROJETS

HAUTES-PYRÉNÉES  
LE DÉPARTEMENT

HAUTES-PYRÉNÉES  
LE DÉPARTEMENT

# Les rendez-vous jeunesse de la rentrée !

Fête des 3<sup>èmes</sup> et le Festival 65<sup>ème</sup> Avenue

Pleinement inscrits dans le cadre du Pacte Jeunesse, deux événements majeurs viennent incarner la stratégie Jeunesse du Département : la Fête des 3<sup>èmes</sup> et le Festival 65<sup>ème</sup> Avenue. Les objectifs sont de mobiliser les acteurs de la jeunesse, renforcer la visibilité de leurs actions et promouvoir la vitalité du territoire.

La première Fête des 3<sup>èmes</sup> a eu lieu vendredi 8 septembre à l'Hôtel du Pradeau à Tarbes. Organisée dans les locaux du Conseil départemental, 200 élèves de 6 collèges du département ont présenté à leurs camarades les projets (culturels, sportifs, etc.) qu'ils avaient menés à bien l'année précédente.

Samedi 9 septembre, le Département a ouvert ses portes aux familles et aux jeunes pour la deuxième édition du festival 65<sup>ème</sup> Avenue. L'après-midi, les visiteurs ont pu s'initier et assister à des démonstrations de plusieurs disciplines urbaines (graff, skateboard, basket-ball, street workout, danse hip-hop, etc.). La Médiathèque départementale a également plongé les plus jeunes au cœur de la littérature Jeunesse.

En soirée, plus de 2 000 personnes ont assisté au spectacle vertigineux de la compagnie Les Lézards Bleus, puis au concert du groupe Berywam, champion du monde de beatbox et suivi par plus de 20 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux.

CHIFFRES CLÉS :

2 000 spectateurs

90 agents mobilisés



## Le chantier des Archives départementales se poursuit

Archives départementales

D'ici 2025, le bâtiment de l'ancienne École normale, situé en plein centre-ville de Tarbes, accueillera les nouvelles Archives départementales des Hautes-Pyrénées. « Il s'agit là d'un de nos projets les plus emblématiques et probablement l'un des plus beaux sur le plan architectural, mélangeant à la fois modernité et tradition » selon les mots du Président, Michel Pélieu.

L'année 2023 aura été la phase de chantier amenant le plus de transformations sur le site. En effet, les opérations de démolition et de géothermie se sont succédé.

Il s'agit du plus grand chantier de bâtiment lancé par le Département ces dernières années. Le projet est immense, tant sur le volet technique qu'architectural.

Au final, 5 600 m<sup>2</sup> de surface seront construits en cœur de ville pour créer un véritable lieu de mémoire, de culture et d'accueil.

Trois nouvelles ailes dédiées au stockage des archives seront construites autour du bâtiment principal. Des espaces dans lesquels la température ne fluctuera

pas de plus d'un degré par jour grâce à une isolation et une ventilation parfaitement adaptées. Au total, près de 25 km d'archives pourront être entreposées dans cette nouvelle structure.

Quant au corps central, entièrement rénové et restauré, il accueillera une salle de lecture mais également un espace pédagogique dédié à l'accueil des scolaires. Le bâtiment disposera également d'une salle d'exposition et d'une salle de conférence.

Au-delà de la conservation des archives, l'ambition affichée par le Département est de faire de ce site **une véritable maison de l'histoire et de la culture ouverte au public**. Un nouveau lieu de vie en plein

cœur de Tarbes, destiné à enrichir l'offre culturelle des Hautes-Pyrénées.

La livraison globale de l'équipement est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, dernière étape avant le déménagement des documents depuis les magasins actuels des Archives.

CHIFFRES CLÉS :

Budget global  
**22 M€ TTC**

Subventions totales perçues  
**4 M€**

# Près de 90 % du territoire éligible à la fibre

## Fibre optique

En 2017, le Département a signé avec Orange et l'Etat un accord historique permettant de rendre éligible à la fibre optique l'ensemble des foyers du territoire d'ici la fin de l'année 2024.

La fibre optique permet d'accéder à une connexion internet très haut débit. Elle facilite ainsi le maintien et le développement d'activités économiques dans les zones rurales en leur permettant de disposer des mêmes atouts que les grands centres urbains.

Fin 2023, plus de 155 000 foyers sur 177 000 recensés dans le département sont éligibles à une connexion internet via la fibre optique, soit près de 90 % du territoire. D'après une enquête de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse), le taux de réussite de raccordement figure parmi les meilleurs de France.

Ce chantier d'ampleur a la particularité d'être financé entièrement par l'entreprise Orange sur ses fonds propres, un cas unique en France. Il n'engage donc pas d'argent public.

Grâce à ce contrat, plusieurs millions d'euros d'économies ont pu être réalisés, permettant de les réorienter vers d'autres projets au bénéfice du territoire et de ses habitants : FAR, appels à projets pour le développement territorial et à la dynamisation des communes urbaines, pôles touristiques, routes départementales, eau potable et assainissement, collèges...

Lors de l'Assemblée départementale du 6 octobre 2023, le Président Michel Pélieu a invité Jean-Christophe Arguillère, ancien Directeur régional d'Orange ayant conclu les négociations avec le Département. A cette occasion, M. Arguillère a reçu la médaille départementale en témoignage et reconnaissance de son travail, sa qualité d'écoute et son engagement.



# L'aéroport décolle

## Syndicat Mixte Pyrénia

Après un ralentissement des échanges lié à la crise sanitaire, la reprise du trafic amorcée en 2022 s'est poursuivie dans le secteur du transport aérien et l'industrie aéronautique. En effet, avec près de 590 000 passagers au total et 90 000 passagers sur les segments charters, l'année 2023 confirme la bonne santé de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées.



Les indicateurs de fréquentation de l'aéroport sont le résultat de plusieurs éléments concordants. Tout d'abord, l'obligation de service public pour l'exploitation de la liaison Paris-Orly avec la compagnie Volotea offre aux usagers une grande souplesse dans leurs déplacements vers la capitale. La ligne Lourdes-Paris atteint un taux de remplissage de plus de 80 %. Enfin, la reprise générale du trafic sur toutes les destinations low-cost s'est confirmée en 2023.

12 destinations dans 7 pays, desservies par 3 compagnies aériennes, sont programmées à l'heure actuelle à l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Le lancement de la consultation concernant la réfection et l'élargissement de la piste ainsi que l'achèvement de plusieurs projets majeurs dont le système de sécurité incendie devraient permettre à l'aéroport de continuer son développement dans les années à venir.

### Contribution du Département

La contribution apportée par le Département au Syndicat Mixte Pyrénia en 2023 est de 610 288 € en fonctionnement et 1 072 861 € en investissement.

### CHIFFRES CLÉS :

**590 000** passagers au total

**90 000** passagers sur les segments charters

**12** destinations proposées

# SOLIDARITÉ

# Conseil de Famille

## Aide Sociale à l'Enfance

Le Conseil de Famille examine les conditions d'adoptabilité d'un enfant et détient la responsabilité d'autoriser le placement des pupilles en vue d'adoption. Il analyse la situation des enfants à tout moment à la demande du tuteur, de l'un de ses membres, de l'enfant lui-même ou du responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

### Un Conseil de Famille, ça sert à quoi ?

Les actes d'admission provisoire et définitive en qualité de pupille de l'Etat sont pris par le Président du Département et transmis au tuteur le plus rapidement possible après la naissance de l'enfant et, en tout état de cause, avant l'expiration du délai de deux mois pour l'acte d'admission définitive.

Il examine dans les meilleurs délais possibles, à l'expiration du délai de deux mois (délai de rétractation) la situation des enfants dont la filiation n'est pas établie ou inconnue et qui ont été remis au service de l'ASE.

Enfin, il examine dans les deux mois la situation des enfants définitivement admis en qualité de pupille de l'Etat.

Parmi les dossiers présentés par l'ASE, le Conseil de Famille désigne la famille agréée qu'il estime susceptible d'offrir les conditions d'accueil les plus favorables pour l'enfant, en vue de son adoption.

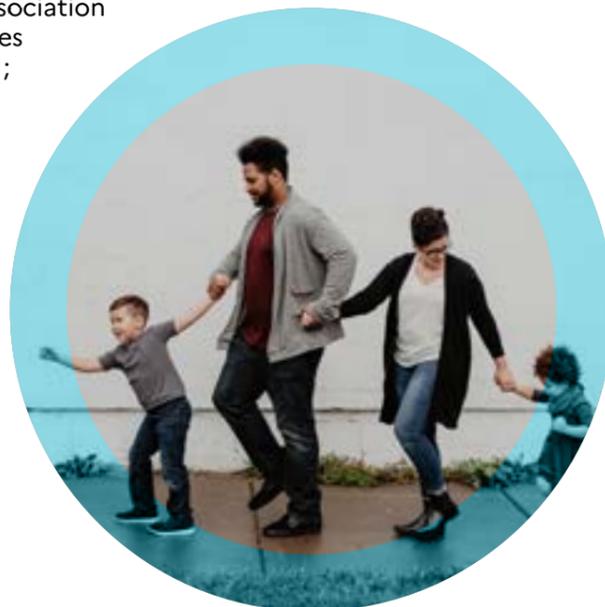
En 2023, le Conseil de Famille de notre département s'est réuni 8 fois et a étudié la situation de 23 pupilles de l'Etat.

### Qui compose le Conseil de Famille ?

Dans notre département, et conformément aux textes réglementaires, le Conseil de Famille est composé de :

- un représentant du Préfet, tuteur des pupilles de l'Etat ;
- deux représentants du Conseil départemental désignés sur proposition du Président : M<sup>mes</sup> Joëlle Abadie et Isabelle Lafourcade ;
- deux membres d'associations familiales, issus de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et de l'Association Enfance et Familles d'Adoption (EFA) ;

- un membre de l'association des anciens pupilles de l'Etat choisie par le représentant de l'Etat : l'association IRIS ;
- un membre de l'association d'assistants familiaux choisie par le représentant de l'Etat : l'association des Assistants Familiales et Maternelles des Hautes-Pyrénées ;
- deux personnes qualifiées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille désignées par le représentant de l'Etat : un Educateur Spécialisé et un Coordinateur de l'association Réseau Accompagnement Solidarité.



## Ensemble, c'est tout

### Habitat inclusif

Le Département des Hautes-Pyrénées soutient le développement des habitats inclusifs pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap par le financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP).

L'habitat inclusif s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitat regroupé. Les résidents d'un habitat inclusif peuvent bénéficier d'une Aide à la Vie Partagée qui permet de financer l'animation, mais aussi la coordination du projet de vie sociale et la régulation du « vivre ensemble ».

En 2023, le Département a conventionné avec 17 porteurs de projets d'habitats inclusifs pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée sur une durée de 7 ans. Ces 17 projets représentent 158 Aides à la Vie Partagée accordées par le Département. Sur ces

17 habitats, 10 sont d'ores et déjà ouverts.

Un coordonnateur garantit l'expression des souhaits et des besoins de chaque habitant au quotidien. Il veille à ce que chacun trouve sa place, assure un rôle de médiateur et accompagne les transitions (arrivée ou départ d'un habitant) en lien avec les familles.

Par son accompagnement technique et financier, le Département engage les porteurs de projets à inscrire les habitats dans leur environnement (services, offres culturelles et sportives, commerces, solutions de mobilité) et dans la vie du

quartier et de la commune. La mixité des publics est fortement encouragée.

**L'habitat inclusif, c'est vivre mieux en vivant ensemble.**

CHIFFRES CLÉS :

**490 000 €**  
financés au titre de l'AVP

Un habitat inclusif est composé de **9** personnes en moyenne dans les Hautes-Pyrénées

# De l'aide pour un meilleur service à domicile

## Autonomie

Le Département des Hautes-Pyrénées poursuit une politique active de soutien à domicile et se mobilise aux côtés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2023, le Département s'est engagé dans l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur, bénéficiaire de l'APA ou de la PCH.

La dotation qualité permet aux SAAD de percevoir une dotation complémentaire en 2023, d'un montant maximum de 3,14 € par heure d'APA et de PCH effectuée. Elle est allouée par le Département et est financée en intégralité par la CNSA.

Les structures bénéficiant de la dotation qualité s'engagent à réaliser des actions visant plusieurs objectifs :

- accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

12 SAAD ont été retenus après le premier appel à candidature fin 2022.

Des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont été élaborés avec chacun d'entre eux pour une période de 5 ans.



Le Département a souhaité également améliorer la couverture territoriale et encourager les déplacements sur des zones isolées (rurales et de montagne) afin de mieux répondre aux besoins des Haut-Pyrénéens. Un panel d'actions a ainsi été mis en place pour favoriser la mobilité des intervenants.

### CHIFFRES CLÉS :

**12** CPOM signés

**3,3 M€** de crédits attribués aux SAAD au titre de la dotation qualité

### Glossaire

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie  
PCH : Prestation Compensation du Handicap  
SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens  
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

# Favoriser le retour à l'emploi

## Stratégie pauvreté

Le Département des Hautes-Pyrénées et l'État s'engagent dans la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi.

Fortement impliqué depuis plusieurs années dans une politique d'investissement et de développement social, le Département s'est engagé aux côtés de l'État dans la Stratégie de lutte contre la Pauvreté. Sa mise en œuvre traduit les ambitions communes du Conseil départemental et de l'État **d'offrir une égalité des chances à tous les Haut-Pyrénéens, de renforcer la cohésion sociale sur notre territoire et de faire de l'accès à l'emploi une priorité et un levier de la lutte contre la pauvreté.**

Ainsi, sur la période 2019-2023, la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) a permis de déployer au

niveau départemental « la **stratégie nationale de lutte contre la pauvreté** ». Cette stratégie comporte deux volets : un volet de mesures socles communes à tous les Départements et un volet de mesures laissées à l'initiative des Départements :

- **Actions dites « engagement socle »** : obligatoires et communes à l'ensemble des Départements, elles sont orientées autour de grandes priorités (accueil social de proximité, formation des travailleurs sociaux, référent parcours, prévention spécialisée, etc.).
- Mesures à l'initiative du Département : elles viennent renforcer les actions déjà engagées par le Conseil départemental, notamment

en matière de retour à l'emploi et de développement social.

A titre d'exemple, les actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ont été fortement soutenues. La formation des travailleurs sociaux a également été financée pour accompagner au mieux les professionnels dans les évolutions de leurs pratiques.

S'appuyant sur une approche territoriale concertée et adaptée aux spécificités locales, la Stratégie Pauvreté a contribué à consolider **une dynamique de partenariat et à renforcer l'accompagnement de tous vers l'emploi.**

Un pacte des Solidarités prolongera la Stratégie Pauvreté pour la période 2024-2027 et sera déployé **à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour les départements qui souhaitent continuer à s'engager.**



### CHIFFRES CLÉS :

**20** actions financées : **6** actions socles et **14** actions à l'initiative du Département

**2,2 M€** de crédits Etat mobilisés par le Département sur la période 2019-2023

# Veiller à la santé de tous

## Stratégie santé

La santé ne fait pas partie des compétences obligatoires du Conseil départemental, ce qui n'empêche pas la collectivité de mener une politique volontariste pour faire face à la pénurie de médecins. Le Département des Hautes-Pyrénées s'engage afin de veiller à la santé de tous et notamment des plus fragiles.

Devant cet enjeu de santé publique, le Département souhaite mettre en place une stratégie d'intervention partenariale et concertée pour poursuivre ses actions volontaristes afin de lutter contre la désertification médicale.

Début 2023, une réflexion a été lancée pour travailler à l'amélioration de l'accès aux soins et poursuivre les démarches complémentaires jusqu'alors menées dans une approche collective en lien avec les acteurs de santé et les territoires. Ainsi, des

propositions d'actions seront prochainement soumises à l'Assemblée départementale. Cette stratégie viendra consolider les actions déjà menées par le Département en termes de santé.

### Quelles sont les actions du Département en matière de santé ?

- Le Département a mis en place un Projet de Territoire au sein duquel figure le chantier HaPy Santé visant à renforcer l'attractivité des Hautes-Pyrénées auprès des médecins et les inciter à s'y installer ;

- il accompagne financièrement les projets de création ou d'extension de maisons médicales portés par les collectivités locales (communes et intercommunalités) ;
- il est propriétaire d'un camion médicalisé (TIMM) mis à disposition de l'ARS pour mener des campagnes de prévention et de dépistage sur tout le territoire ;
- il participe au plan de financement du PIPAC (lutte contre le cancer du péritoine) ;
- il a soutenu la première édition du Printemps de la CPTS Tarbes-Adour ;
- il met à disposition 5 logements pour favoriser l'accueil des internes en médecine venant effectuer un stage dans les Hautes-Pyrénées ;
- il a financé le centre de soins non programmé.

**L'implication du Département dans la politique santé est donc amenée à se poursuivre et à se renforcer dans les années à venir.**



## Projet Régional de Santé 2023-2028 : l'avis du Conseil départemental

### Projet Régional de Santé

Le Projet Régional de Santé Occitanie constitue la feuille de route de l'Agence Régionale de Santé. Il formule des orientations et actions concrètes pour les 5 prochaines années.

#### Quelle est l'implication du Conseil départemental dans le PRS ?

Conformément à la loi, le PRS doit faire l'objet d'une consultation réglementaire dans les 3 mois suivant sa publication. Les élus de l'Assemblée départementale sont ainsi amenés à se prononcer et émettre un avis sur le document et ses différentes propositions.

#### Que dit le PRS à propos des Hautes-Pyrénées ?

Sur les 109 objectifs établis par le PRS en Occitanie, 22 concernent directement le département des Hautes-Pyrénées. Trois champs d'actions prioritaires ont été définis :

- le renforcement des services de soins non programmés ;
- le développement de la prévention ;
- la recomposition hospitalière.

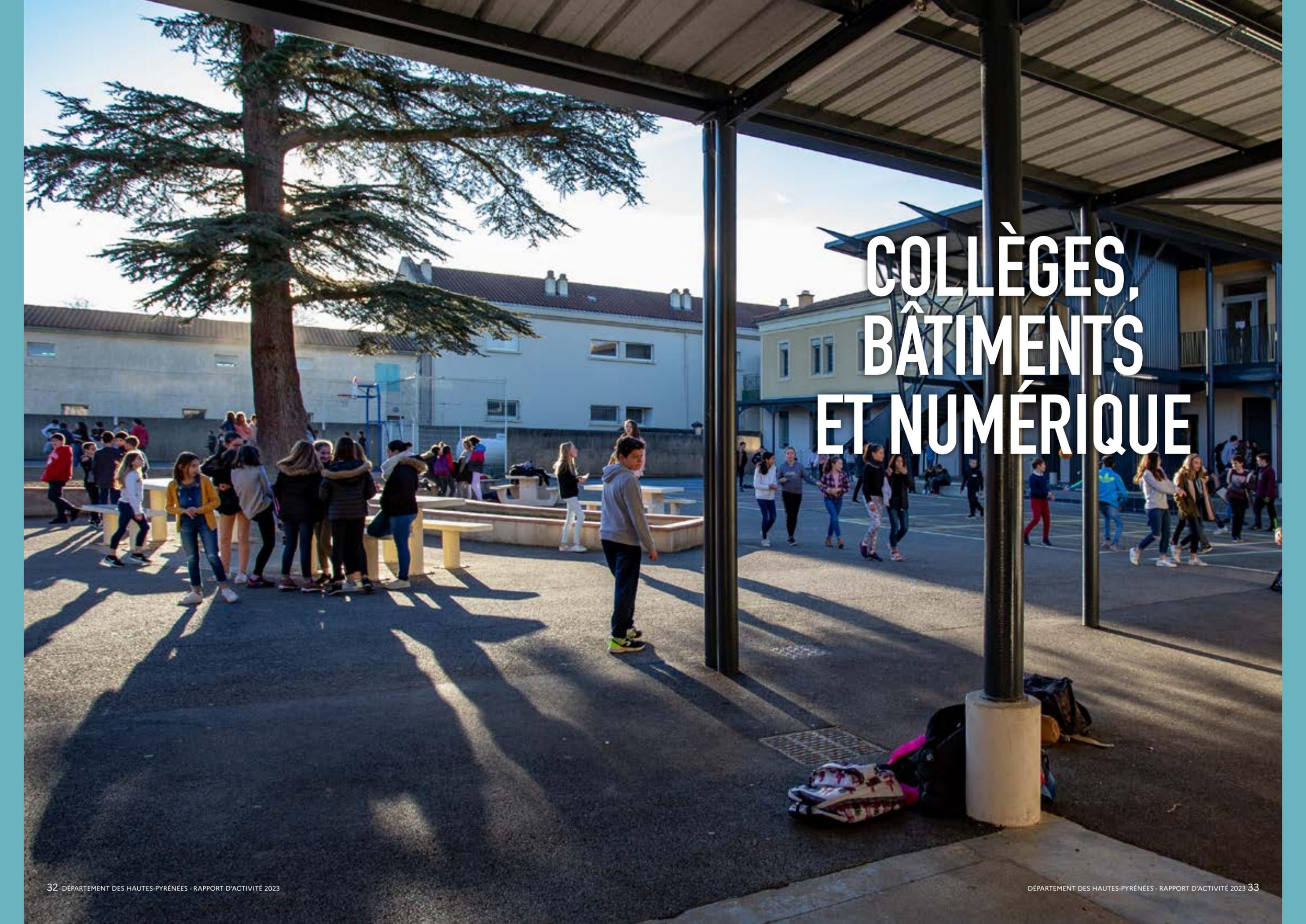
#### Avis du Conseil départemental

Conformément à la procédure de consultation réglementaire, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a émis un avis favorable (26 voix pour) sur le projet lors de la session plénière du 6 octobre 2023.



#### Glossaire

PRS : Projet Régional de Santé  
ARS : Agence Régionale de Santé  
TIMM : Télé Imagerie Médicale Mobile  
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé  
PIPAC : Chimiothérapie intrapéritonéale Pressurisée par Aérosols



# COLLÈGES, BÂTIMENTS ET NUMÉRIQUE

# Bien manger au collège

## Restauration scolaire

La qualité des repas proposés aux élèves est une priorité. L'objectif est de garantir le meilleur service tout en préservant le budget des familles.

### Des repas de qualité

Le Département produit environ 6 000 repas par jour pour les collégiens scolarisés dans les 18 collèges publics. Chaque établissement possède sa propre cuisine. 36 cuisiniers (chefs et seconds) et 93 agents d'entretien et de restauration produisent et assurent le service de ces repas.

### Une assiette de qualité servie aux collégiens grâce :

- au savoir-faire des agents ;
- à l'utilisation, en priorité, de produits frais et de saison en favorisant l'approvisionnement local ;
- au respect de l'équilibre nutritionnel prévu par les textes et la validation

des menus par une diététicienne ;

- à du matériel de cuisine performant ;
- à l'application de strictes règles d'hygiène (formation continue des agents et analyses régulières).

### Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Département sensibilise et accompagne les collèges à la lutte contre le gaspillage alimentaire. 10 établissements se sont lancés dans la démarche : les collèges Voltaire et Victor Hugo à Tarbes, La Serre de Sarsan à Lourdes, Beaulieu à Saint-Laurent de-Neste, Gaston Fébus à Lannemezan,

Paul Valéry à Séméac, Maréchal Foch à Arreau, Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre, Astarac-Bigorre à Trie-sur-Baïse et Val d'Arros à Tournay.

Chaque établissement est signataire d'une charte d'engagement. Il décide de la conduite à adopter en fonction des habitudes de consommation constatées dans son restaurant scolaire.

Une réduction d'environ 4 kg de nourriture jetée par élève et par an a été constatée dans les établissements participants, soit une économie de près de 4 000 € pour les collèges. L'objectif du Département est d'étendre cette démarche à l'ensemble de ses collèges.



## Préserver le pouvoir d'achat des familles

### Collèges

Au regard de l'inflation (+ 10 %) sur les produits alimentaires, le Département a décidé en 2023, de prendre à sa charge une part importante de cette hausse afin de limiter l'impact sur les familles.

Ainsi, pour les tarifs restauration 2023, la participation du Département au prix d'un repas (base forfait demi-pension sur 4 jours) s'élevait à 4,80 € soit 58,5% du coût total d'un repas qui est de 8,20 €.

Le montant restant à la charge des familles était de 3,40 €/repas.

### Nouvelle aide aux boursiers

Afin d'aider les familles les plus modestes, les élus du Département ont voté en 2023 un nouveau dispositif d'aide financière pour les élèves boursiers (à partir de l'année scolaire 2023/2024).

Chaque demi-pensionnaire (DP 4/5) scolarisé au sein d'un collège public du départe-

ment, titulaire d'une bourse de l'Education nationale et dont les parents sont domiciliés dans les Hautes-Pyrénées, bénéficiera d'une aide à la restauration dont le montant varie de 45 € à 80 € selon le taux de bourse octroyé.

Cette aide vient en complément des bourses nationales, aucune démarche n'est à effectuer par les familles. Elle est versée à l'établissement d'affectation afin d'être déduite directement de la facture du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire.

L'impact financier de cette nouvelle mesure est évalué à 105 000 € pour le Département en 2024.

### CHIFFRES CLÉS :

**3,40 €** : montant restant à la charge des familles par repas

**58,5 %** du prix total d'un repas est pris en charge par le Département

Entre **45** et **80 €** d'aide complémentaire pour les élèves boursiers



## Favoriser la réussite scolaire

### Numérique dans les collèges

Le Département des Hautes-Pyrénées porte une politique ambitieuse envers la jeunesse et accompagne les projets éducatifs, notamment en matière de numérique. Pour permettre aux élèves issus des collèges publics sous gestion départementale d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a mis en œuvre un grand chantier de renouvellement du matériel numérique des établissements.

Le Département a souhaité fournir aux collégiens des équipements modernes afin de leur permettre de réussir et de s'épanouir pleinement dans les collèges des Hautes-Pyrénées.

Au total, **c'est un investissement de plus de 1,25 M€** que porte le Département au profit des collégiens. Ce montant a permis de renouveler une grande partie du parc informatique des collèges : ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels d'impression, tablettes, etc...

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Pour les collégiens issus des 3 cités scolaires (La Serre de Sarsan à Lourdes, René Billères à Argelès-Gazost et Pierre Mendes-France à Vic-en-Bigorre), le Département apporte son financement à la Région Occitanie chargée de la compétence informatique.

**Investir dans les collèges, c'est plus que jamais préparer l'avenir.**

#### CHIFFRES CLÉS :

- 5** agents du Département dédiés à la maintenance informatique
- 200** bornes Wi-Fi
- 1 930** PC et moniteurs
- 400** vidéoprojecteurs
- 160** imprimantes
- 50** photocopieurs
- 930** tablettes élèves constituant **62** « classes mobiles » ;
- 265** tablettes enseignants

## Améliorer le confort des collégiens

### Rénovation thermique et déploiement du photovoltaïque

Rénovation thermique, extension, requalification, embellissement... autant d'actions menées par le Département pour améliorer le confort d'usage et la sobriété énergétique de nos installations.



#### CHIFFRES CLÉS :

Opérations thermiques : **7,2 M€** investis

Déploiement du photovoltaïque : **1,62 M€**



#### Un total de 7,2 M€ investis

Depuis plusieurs années, un vaste programme de réhabilitation a été lancé dans l'ensemble des collèges. En 2023, près de 7,2 M€ ont été investis dans des travaux de rénovation. Une part importante de cette somme est notamment dédiée à la rénovation thermique. Parmi les établissements concernés : les collèges Voltaire et Paul Eluard à Tarbes, Val d'Arros à Tournay, ainsi que Jean Jaurès à Maubourguet ont fait l'objet de travaux spécifiques (isolation par l'extérieur, remplacement de menuiseries, isolation toiture/sous-sol, etc.).

#### Déploiement du photovoltaïque : 1,62 M€

Le Département a lancé un programme de déploiement d'équipements photovoltaïques dans 6 de ses établissements. Les collèges de La Serre de Sarsan (Lourdes), de la Barousse (Loures-Barousse), Paul Valéry (Séméac), Pyrénées, Victor Hugo et Paul Eluard (Tarbes) sont en cours d'équipement.

Ces panneaux permettront aux établissements d'être en autoconsommation à hauteur de 45% de leurs besoins ordinaires en électricité. Le surplus

d'énergie durant les phases de basse consommation des établissements pourra également être revendu afin de diminuer la facture énergétique des bâtiments.

A ces opérations d'investissement spécifiques, s'ajoute la réalisation d'un programme annuel de gros entretien et de grosses réparations dans l'ensemble des collèges pour un montant total de 1,4 M€.

# La Solidarité départementale fait peau neuve

## Bâtiments

Le Département a achevé une nouvelle phase de son programme de rationalisation et de modernisation de son patrimoine immobilier en réhabilitant le site de la Direction de la Solidarité de la place Ferré ainsi que la Maison Départementale de Solidarité de l'agglomération tarbaise, rue Gaston Dreyt. Ces deux projets représentent un investissement de 14,7 M€ pour le Département.

### La Direction de la Solidarité Départementale (DSD)

La réhabilitation du bâtiment de la Solidarité départementale, situé place Ferré à Tarbes, a débuté en novembre 2020 et s'est achevée en février 2023. Les travaux d'isolation et de rénovation énergétique ont permis une profonde mutation architecturale de ce bâtiment construit au début des années 80.

### Caractéristiques principales

- rénovation thermique complète du site ;
- mise en œuvre d'une façade thermique de type mur-rideau ;
- changement de la totalité des menuiseries ;
- remplacement des systèmes de production du chauffage.

### Une attention particulière à l'accueil

En plus du confort thermique des lieux, l'espace d'accueil a été réaménagé dans le cadre d'une démarche de « design de service ».

Cette phase expérimentale permet de déterminer le meilleur agencement possible de l'espace en prenant compte des retours utilisateurs (usagers/agents).

### La Maison départementale de Solidarité de l'agglomération tarbaise Site Gaston Dreyt

En 2020, les Maisons départementales de Solidarité de Tarbes ont été regroupées sur un seul site, rue Gaston Dreyt, après des travaux de réhabilitation lancés en 2018. Le bâtiment héberge également les services de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE). L'accueil du public s'est d'ailleurs poursuivi pendant toute la durée du chantier.

Le bâtiment bénéficie désormais d'une capacité d'accueil accrue et regroupe 150 agents. La MDS Gaston Dreyt a été profondément modernisée pour répondre à toutes les exigences d'accueil et d'accessibilité.

### CHIFFRES CLÉS :

Budget global

**6,9 M€ TTC**

Subvention Europe

**521 975 €**

Subvention Etat

**85 000 €**

### Site Gaston Dreyt

**150** agents affectés sur site

**9 000** usagers reçus à l'accueil

**9 700** entretiens sociaux

**2 200** consultations PMI de nourrissons

**6 120** personnes accueillies par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance





# ROUTES & MOBILITÉS

# Sécuriser les trajets quotidiens

## Aménagements localisés

Les aménagements des routes départementales hors agglomération font partie des compétences du Département. Ils sont définis en fonction des caractéristiques de la route, du diagnostic préalable mené par les équipes de la DRM (Direction des Routes et des Mobilités) et des enjeux identifiés (étude de trafic, accidentologie, dimensionnement de l'infrastructure, contexte local).

### Les aménagements localisés sont regroupés par familles :

- aménagement et sécurisation de carrefours (tourne à gauche, giratoire) ;
- rectification de virages ;
- recalibrage de chaussées pour sécuriser les divers usagers de la route (élargissement, rétrécissement, etc.).

### Les services de la DRM ont déployé une organisation transversale visant plusieurs objectifs :

- mener les acquisitions foncières nécessaires pour la réalisation du projet ;
- déposer et obtenir l'ensemble des autorisations administratives (permis de démolir, autorisations loi sur l'eau, enquête d'utilité publique...);
- mener l'ensemble des études techniques jusqu'au projet ;
- concevoir les dossiers des marchés publics de travaux ;
- suivre les travaux jusqu'à leur réception.

Le Département est susceptible de réaliser directement des travaux grâce aux équipes du Parc routier.



### CHIFFRES CLÉS :

Au cours de l'année 2023, 273 chantiers ont été réalisés sur l'ensemble du territoire départemental :

**18** aménagements localisés : **2,65 M€**

**70** réparations : **4,85 M€**

**87** pour l'entretien routier : **10,31 M€**

**54** pour les glissières et les murets béton : **0,71 M€**

**44** pour les peintures routières : **0,18 M€**

Montant total : **18,7 M€**



# Veiller au bon état des ouvrages d'art

## Ouvrages d'art et dégâts d'intempéries

Dans le domaine routier, un ouvrage d'art est une construction de génie civil, autre qu'un bâtiment, qui permet d'assurer et de protéger la continuité d'une voie de circulation. Ils sont d'une importance capitale pour les réseaux d'infrastructures.

Le Département a en charge la surveillance des ouvrages d'art. Il établit un programme d'interventions dans le cadre de visites d'évaluation afin d'effectuer un classement de ceux-ci en fonction de leur état.

Sur les 1 500 ouvrages répertoriés sur le territoire départemental, 142 nécessitent des travaux de réparation.

### Environ 6 000 murs de soutènement

Les ouvrages de soutènement sont des constructions destinées à prévenir l'éboulement ou le glissement. Les ouvrages de soutènement peuvent être implantés de deux manières différentes par rapport à l'emprise de la route : soit le mur supporte la plate-forme routière (mur aval), soit le mur soutient un terrain surplombant la plate-forme routière (mur amont).

### CHIFFRES CLÉS :

Travaux réalisés en 2023 :

**45** ponts

**16** murs

**9** dégâts d'intempéries.

### Exemples de réalisations

**RD21 - PR36+985 - Hachan**  
Réparation du pont sur la Petite Baise

Montant global de l'opération : **383 000 € TTC**

**RD13 - PR37+701 - BUN**

Réparation du pont sur le Gave d'Azun

Montant global de l'opération : **288 000 € TTC**



# Assurer la sécurité des usagers

## Réfection des couches de roulement

L'entretien du réseau routier est une compétence majeure du Conseil départemental. La collectivité met en œuvre des opérations régulières d'entretien afin d'assurer la sécurité des usagers et faciliter leurs déplacements quotidiens.

Le réseau routier départemental se compose de 3 000 km de routes, dont 615 km de réseau structurant et 2 385 km de réseau secondaire.

En 2023, le Département a renouvelé 51 km de réseau structurant et 138 km de réseau secondaire, soit un total de 189 km de réseau renouvelé. Les techniques privilégiées sont des procédés de revêtement à chaud sur réseau structurant et à froid sur réseau secondaire.

### Zoom sur 2 chantiers de l'année sur réseau structurant

L'objectif de ces 2 chantiers était de mettre en œuvre une nouvelle couche de roulement en béton bitumineux afin d'améliorer la sécurité des usagers.

#### Chantier d'enrobé sur la RD935 entre Tarbes et Bazet

- montant global de l'opération : 1 380 000 € TTC ;
- opération d'entretien routier sur 3 km en plaine ;
- utilisation de 30% de matériaux recyclés.

#### Chantier d'enrobé sur la RD100 au Col de Hautacam

- montant global de l'opération : 1 270 907 € TTC ;
- opération d'entretien routier sur 7,8 km en haute montagne ;
- utilisation d'un bitume modifié dans la fabrication des enrobés pour résister aux conditions climatiques.

# Accompagner les collectivités du territoire

## Participation aux opérations d'autres maîtres d'ouvrage

Le Département propose d'accompagner la réalisation de travaux sur les routes départementales en agglomération pour la partie revêtements. Zoom sur 3 actions d'accompagnement menées en 2023 :



#### RD6/17 à Trie-sur-Baïse

La commune a réalisé des trottoirs aux normes PMR le long des routes départementales 6 et 17 sur la commune de Trie-sur-Baïse. Les trottoirs sont revêtus d'un enduit bicouche et sont séparés de la chaussée par un ensemble bordure et caniveau. Le Département est maître d'ouvrage des travaux de reprofilage en GB4 et béton bitumineux pour un montant de 104 000 € TTC.

#### RD7/ PR16+885 et 16+1040 à Bourréac

La commune a mis en œuvre des travaux de voirie avec la réfection d'un caniveau très dégradé par la réalisation d'un caniveau coulé en place entre les PR 16+855 et 16+1040.

Le Département a versé à la commune, à l'issue des travaux, un fonds de concours d'un montant total de 27 773 € correspondant aux travaux de revêtement de la route départementale.

#### RD115 à Bourisp

La commune de Bourisp a créé une voie de contournement de la route départementale 115. Cette voie a intégré le domaine public départemental au moyen d'une procédure de classement mis en œuvre en parallèle d'un déclassement de la route départementale.

La commune a assuré le financement des travaux d'aménagement et le Département lui a versé à l'issue des travaux, un fonds de concours d'un montant total de 140 000 € correspondant à la réalisation des travaux de chaussée de la voie de contournement.

# Le Département adopte son plan vélo 2024-2034

## Mobilités

Le plan vélo adopté par le Département a pour vocation de promouvoir et de développer la pratique du vélo dans tous ses usages : trajet domicile-travail, vie quotidienne, loisirs. Ce plan est construit en cohérence avec les initiatives déjà engagées par les autres collectivités du territoire.

Une liste d'actions réparties en 4 axes a été établie après un an d'enquête auprès d'associations, d'usagers et des collectivités locales. Les projets se déploieront progressivement sur la période 2024-2034.

### Les axes de travail du plan vélo

#### • Créer des infrastructures et des aménagements dédiés au vélo

- déployer progressivement et entretenir un réseau cyclable permettant de relier les aires urbaines ;
- installer des points d'eau et de recharge ;
- aménager et sécuriser les abords des collèges.

#### • Développer les solutions de stationnement

- agrandir et renforcer les aires de stationnement vélo dans les collèges, les services départementaux et les aires de covoiturage.

#### • Renforcer l'offre de service

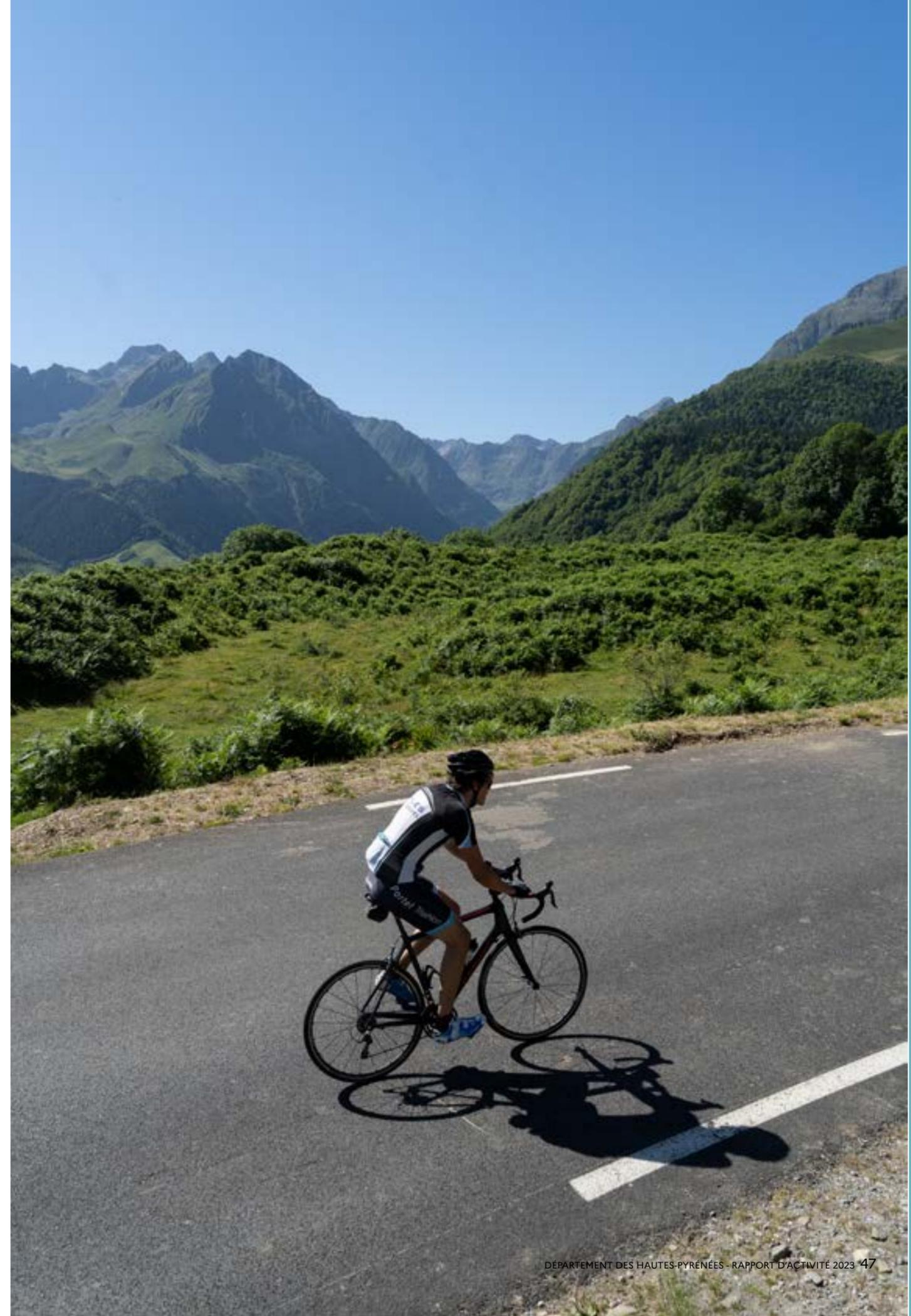
- déployer des bornes de réparation et des stations de gonflage ;
- développer les aides à la location de vélo (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ;
- développer les ateliers d'auto-réparation et de remise en selle.

#### • Communiquer et sensibiliser sur la pratique du vélo

- sensibiliser les usagers au partage de la route ;
- encourager la pratique sportive du vélo notamment lors du passage du Tour de France ;
- sensibiliser les jeunes dans le cadre du Pacte jeunesse.

#### Budget

9 M€ sont prévus dans le cadre de ce plan vélo entre 2024 et 2034.





# DÉVELOPPEMENT LOCAL

# Un accompagnement renforcé des collectivités

## Solidarités territoriales - FAR

Au travers du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) et des appels à projets pour le développement territorial et la dynamisation des communes urbaines, le Département accompagne les projets des collectivités du territoire.

L'objectif des actions de solidarité territoriale est double :

- maintenir en bon état ou développer le patrimoine communal (bâtiments et voirie) et accueillir de nouveaux résidents (logement) ;
- renforcer les services à destination des habitants (santé, éducation, culture, sport, commerces de proximité, logement des personnes âgées).

Déjà augmentée de 10 % en 2021, la dotation FAR a été portée à 7 960 000 € en 2023 soit une augmentation de 810 000 € par rapport à 2022.

Le Département a réalisé cet effort supplémentaire afin de :

- prendre en compte l'inflation qui renchérit le coût des travaux (augmentation de 5 % des dotations) ;
- garantir à chaque canton une dotation minimale moyenne par commune et notamment dans ceux comptant un grand nombre de communes.

Par ailleurs, la dépense subventionnable des projets a été augmentée pour accompagner plus efficacement les collectivités.

La dotation destinée aux appels à projets pour le développement territorial et la dynamisation des communes urbaines a été portée, pour la deuxième



année consécutive, à 3 800 000 €. Elle a permis le financement de 45 projets.

Exemples de projets soutenus :

- aménagement d'un terrain de rugby à Castelnau-Magnoac ;
- création d'un nouveau pôle médical à Rabastens-de-Bigorre ;
- réalisation d'une médiathèque à Lannemezan ;
- création d'un pôle multi-services à Arrens-Marsous ;
- rénovation du complexe tennistique Gachassin à Lourdes ;
- création de quartiers seniors à Vic-en-Bigorre ;
- réhabilitation du Centre Léo Lagrange à Séméac ;

- réhabilitation de l'école Carnot à Bagnères-de-Bigorre ;
- création de deux cabinets médicaux à Saint-Laurent de Neste ;
- construction d'un pôle de valorisation des déchets-recyclerie à Capvern ;
- réhabilitation de la Vieille Auberge à Chelle-Debat.

CHIFFRES CLÉS :

45 projets financés sur l'ensemble du territoire

Montant des travaux accompagnés : 30,7 M€

Aide du Département : 3,8 M€

# Une politique ambitieuse sur les réseaux d'eau

## Eau potable et assainissement

Avec 1,5 M€ inscrit annuellement à son budget, le Département est fortement mobilisé pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'eau potable et d'assainissement.

En 2023, il a complété son dispositif financier en lançant un appel à projets spécifique au renouvellement des réseaux.

Fin 2022, les élus départementaux ont voté une action rare au niveau des collectivités départementales. Ambitieuse et volontariste, elle vise à financer le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des collectivités.

En 2023, un budget de 500 000 € a été consacré au lancement de ce dispositif, sous la forme d'un appel à projets.

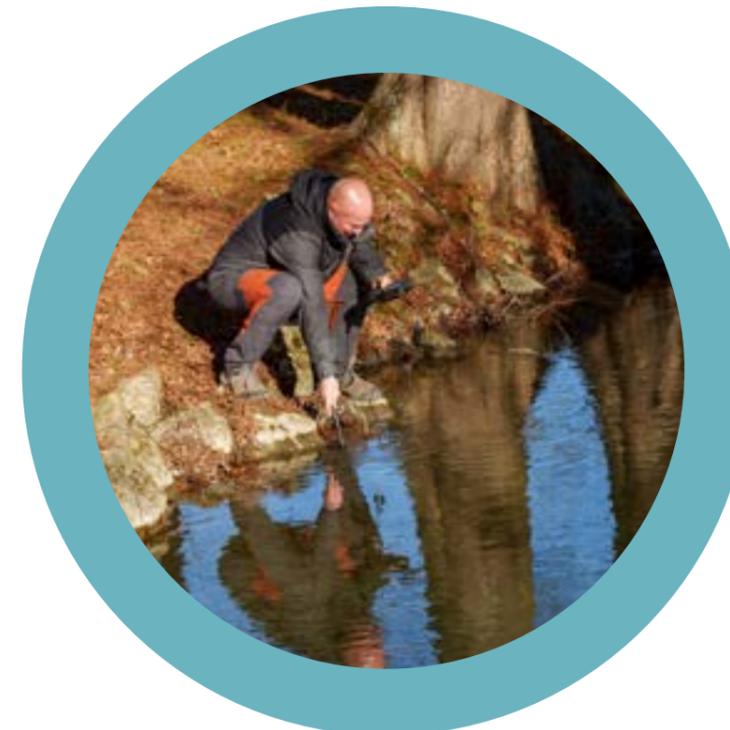
Il s'agit de contribuer à dynamiser les investissements

visant à réduire les fuites d'eau sur les réseaux en répondant à plusieurs objectifs :

- encourager une gestion patrimoniale vertueuse ;
- mieux répondre aux enjeux de sobriété, de pénurie d'eau dans les secteurs en tension, et de partage de l'eau entre tous les usages ;
- limiter les apports en eaux claires au niveau des stations d'épuration et ainsi améliorer leur fonctionnement et réduire les départs d'eau non traitée vers le milieu naturel.

Cette initiative du Département a permis à certaines collectivités retenues pour les projets eau potable de bénéficier d'un accompagnement complémentaire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'objectif du Département est de renouveler annuellement cette démarche.



CHIFFRES CLÉS :

8 opérations aidées

Montant des aides totales du Département : 477 000 €



# Le Pic du Midi, candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO

Réserve internationale de ciel étoilé & Maison du Tourmalet

Lancée en 2014, la candidature du Pic du Midi de Bigorre au patrimoine mondial de l'UNESCO est le fruit d'un travail commun entre l'observatoire, propriété de l'Université Paul Sabatier, et le Syndicat Mixte pour la Valorisation touristique du Pic du Midi dont le Département est membre. En octobre 2022, l'Etat français offrait une première reconnaissance officielle en inscrivant le Pic du Midi et son observatoire sur sa liste indicative.

## Les valeurs universelles exceptionnelles du Pic du Midi

La qualité d'une candidature à l'UNESCO s'apprécie dans la démonstration de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du candidat. La VUE du Pic du Midi et de son observatoire, reconnue par le Comité français du patrimoine mondial, se décline en trois points majeurs :

- le sommet du Pic du Midi est prolongé par le premier et plus ancien observatoire de haute montagne du monde ;
- c'est un patrimoine vivant, acteur exceptionnel d'une forme de relation Homme-Nature harmonieuse ;
- il forme un paysage emblématique qui illustre une période de l'Histoire humaine.

## Création d'un groupement d'intérêt public pour porter la candidature UNESCO

Le Département a accompagné la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) entre le Syndicat Mixte du Pic du Midi et l'Université Paul Sabatier. Ce GIP offre des moyens sur-mesure nécessaires à la candidature. Il place au sein d'une même structure les deux entités qui assurent la valorisation et l'activité scientifique du Pic du Midi.

## Le Département devient cogestionnaire de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Pic du Midi

La RICE du Pic du Midi est un élément déterminant du plan de gestion de la candidature

UNESCO : elle garantit la qualité des paysages célestes nocturnes et confirme le rôle pionnier du Pic du Midi en matière de lutte contre la pollution lumineuse.

L'entrée du Département des Hautes-Pyrénées dans la gouvernance de ce projet permet à la RICE d'exploiter tout son potentiel.

Deux priorités stratégiques font partie du programme RICE du Département des Hautes-Pyrénées : le développement d'une « offre touristique nuit » et la valorisation de la RICE du Pic du Midi auprès des territoires et des habitants.

# Dans la roue des plus grands !

## Pyrénées Cycl'N Trip

La 7<sup>e</sup> édition de Pyrénées Cycl'n Trip a eu lieu du 10 au 14 juillet 2023. Dans la roue des coureurs du Tour de France, les cyclistes pédalent en toute sécurité sur les cols des Hautes-Pyrénées ! Les cols mythiques, fermés à la circulation des véhicules motorisés, sont réservés aux cyclistes. Un moment unique pour ces amateurs de la petite reine.

Les Hautes-Pyrénées sont la seule destination à offrir aux cyclistes 11 cols réservés pendant 5 jours consécutifs, juste après le passage du Tour de France. De 9 h à 12 h, l'accès est gratuit, sans inscription et sans classement.

Plus de 4 600 participants pour cette 7<sup>e</sup> édition ont pu profiter de conditions exceptionnelles pour rouler sur l'un des plus beaux domaines cyclables du monde.

Une équipe de bénévoles issue de tout le territoire et un service d'assistance proposé par la Boutique des Hautes-Pyrénées étaient au rendez-vous pour rendre l'expérience du Pyrénées Cycl'N Trip unique.

Si les Haut-Pyrénéens profitent pleinement de l'évènement, 80 % des participants viennent de la France entière (Sud-Ouest, Pays de la Loire, Bretagne, Ile de France...) et de l'étranger (Espagne, Grande Bretagne, Belgique, Hollande) pour profiter de cette semaine de rêve. Succès unanime : de nombreux témoignages, des remerciements, des encouragements fleurissent sur place et sur les réseaux sociaux. Des professionnels, hôteliers, tour-opérateurs, programment aujourd'hui des séjours autour du Pyrénées Cycl'N Trip. La 8<sup>e</sup> édition se tiendra du 15 au 19 juillet 2024. A vos vélos !



### CHIFFRES CLÉS :

- 7<sup>e</sup> édition
- 5 jours
- 11 cols (réservés aux cyclistes)
- 4 600 participants
- Une équipe de 100 personnes pour l'organisation

# Les Flammes Olympique et Paralympique dans les Hautes-Pyrénées

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La Flamme Olympique passe par Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan, Tarbes, mais aussi le Pic du Midi, le Lac de l'Arrêt-Darré et le Cirque de Gavarnie le 19 mai 2024. Enfin, la Flamme Paralympique fait étape à Lourdes le 25 août.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont les premiers événements sportifs au monde avec un impact médiatique incomparable. Rassemblant près de 10 500 athlètes olympiques et 4 350 athlètes paralympiques, ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs dans le monde entier.

Le Président du Département des Hautes-Pyrénées, Michel Pélieu, a rencontré à l'automne 2022, Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans les locaux de Paris 2024 pour officialiser la candidature du Département à l'accueil du relais de la Flamme.

Le service Sport et Jeunesse du Département a coordonné en 2023, en lien avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), la préparation du parcours de la Flamme dans les Hautes-Pyrénées. L'objectif de ce travail est de proposer un relais spectaculaire et durable, grâce à l'engagement de la population haut-pyréenne, la mise en valeur du territoire et la valorisation du sport dans les Hautes-Pyrénées.

Le parcours de la Flamme Olympique intègre l'ensemble des composantes géographiques des Hautes-Pyrénées : la plaine, les coteaux et la montagne. Le relais met en valeur les sites remarquables du département : le Pic du Midi de Bigorre, le lac de l'Arrêt-Darré et le Cirque de Gavarnie. Les villes de Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan et Tarbes sont également mises à l'honneur.

**La Flamme Paralympique fait étape à Lourdes le 25 août 2024.**

Le relais de la Flamme Paralympique repasse dans les Hautes-Pyrénées, à Lourdes, le 25 août 2024.

Après le passage de la Flamme Olympique, les Hautes-Pyrénées sont donc à l'honneur une deuxième fois dans le cadre de ces événements d'ampleur internationale ! Le Relais de la Flamme met en lumière des territoires engagés dans la promotion de l'inclusion dans le sport et dans la sensibilisation au handicap.

CHIFFRES CLÉS :

- 100 relayeurs
- 4 villes traversées
- 3 sites visités



## Les relayeurs

Relais de la flamme Olympique

Six relayeurs ont été sélectionnés par le Département à l'occasion du passage de la Flamme Olympique dans les Hautes-Pyrénées le 19 mai 2024. 3 hommes et 3 femmes, ont été choisis afin d'illustrer la diversité du sport de haut niveau dans les Hautes-Pyrénées et les engagements du Département en matière de solidarité.



### Les 6 relayeurs des Hautes-Pyrénées

- Bernard Hinault, 69 ans. Véritable légende du cyclisme, le quintuple vainqueur du Tour de France s'est illustré à de nombreuses reprises sur les routes des Hautes-Pyrénées. Sa présence parmi les relayeurs témoigne de la place occupée par le vélo dans l'Histoire du département.
- Irénée Menjou, 38 ans. Vététiste professionnel formé au club de Lourdes, Irénée est notamment spécialisé dans l'enduro. Sa discipline est en

pleine expansion dans le département, avec le passage de la coupe du monde de VTT à Lourdes et Peyragudes ces dernières années.

- Solène Jambaqué, 35 ans. Skieuse alpine originaire de Peyragudes, elle effectue ses premières descentes à l'âge de 2 ans. Atteinte d'hémiplégie, elle remporte deux médailles d'or aux Jeux paralympiques d'hiver de 2006 à Turin.
- Sandra Forgues, 54 ans. connue sous le nom de Wilfrid Forgues jusqu'en 2016, remporte la médaille d'or en canoë biplace avec

Frank Adisson en 1996 à Atlanta.

- Emi Natero, 18 ans. Cette jeune étudiante est accompagnée par les services du Département dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Elle veut suivre des études supérieures en mathématiques et physique après l'obtention de son baccalauréat.
- Nicolas Lopez, 43 ans. Ancien escrimeur, remporte la médaille d'or en sabre par équipe aux Jeux de Pékin en 2008. Il est le dernier champion olympique des Hautes-Pyrénées.

# Un duel mythique !

## Tour de France

Le 6 juillet 2023, les Hautes-Pyrénées ont accueilli la 6<sup>ème</sup> étape du Tour de France masculin pour un parcours 100 % haut-pyrénéen. De Tarbes au Cambasque de Cauterets, les coureurs se sont livrés une bataille épique pour écrire une nouvelle page de l'histoire commune des Hautes-Pyrénées et du Tour de France.



Pour cette 6<sup>ème</sup> étape du Tour 2023, les coureurs ont franchi les cols d'Aspin et du Tourmalet, avant la dernière montée vers Cauterets/Cambasque. Le Slovène Tadej Pogacar remporte cette étape reine des Pyrénées et relance la course à la victoire finale après un duel au sommet avec le Danois Jonas Vingegaard, qui endosse le maillot jaune à l'issue de cette journée.

Comme chaque année, le passage du Tour dans les Hautes-Pyrénées a rencontré un franc succès, éveillant la ferveur du public, venu en masse au bord des routes pour soutenir les coureurs.

Cette réussite, c'est aussi celle des agents départementaux mobilisés sur tout le parcours pour permettre un déroulement sans accroc.

Ils sont présents avant la course pour remettre en état la chaussée, pendant la compétition pour signaler et protéger sur les zones à risques, et enfin après pour nettoyer les abords des routes. Grâce à eux, la sécurité des coureurs et des spectateurs est assurée.

# Un retour au sommet !

## Tour de France Femmes

La haute montagne fait son apparition en 2023 dans le Tour de France Femmes avec une arrivée au mythique col du Tourmalet. Une arrivée dantesque, un retournement de situation au classement général, des émotions incroyables ... Pas de doute, le Tour est de retour dans les Hautes-Pyrénées !

Avec 20 millions de téléspectateurs en 2022, le Tour de France Femmes est déjà l'épreuve structurante du cyclisme féminin. Les organisateurs ont écouté les commentaires des coureuses, des équipes et des parties prenantes en ajoutant un changement clé à cette deuxième édition comme le confiait Marion Rousse, Directrice de course : « Avec l'ascension du col d'Aspin et ensuite le col du Tourmalet, l'idée c'est vraiment d'inscrire le Tour de France Femmes dans l'Histoire ».

A l'image du Tour de France masculin en 1910, le Tourmalet est à l'affiche de la première étape de montagne de ce Tour féminin... comme un symbole !

L'étape majeure du Tour de France Femmes 2023 était aussi l'étape la plus courte (90 km). Partant de Lannemezan, les coureuses ont franchi ensuite les deux cols mythiques des Pyrénées. C'est une foule digne du Tour de France Hommes qui a accompagné les athlètes tout le long du parcours.

Dans un brouillard aveuglant, Demi Vollering (SD Worx), surgissant de la brume, a triomphé au sommet du Tourmalet et « assommé » le Tour de France Femmes. La coureuse néerlandaise a étalé sa supériorité en décrochant toutes ses rivales. A la faveur de cette victoire en solitaire, elle s'empare du maillot jaune et s'envole vers le sacre final à Pau.

Cette étape du Tour de France Femmes a rencontré un succès incroyable pour son retour dans les Hautes-Pyrénées, en témoigne le public nombreux sur les pentes du col du Tourmalet.





## La Vuelta 2023 dans les Hautes-Pyrénées

### Tour d'Espagne

Le Tour d'Espagne, « La Vuelta », était aussi de retour dans les Pyrénées françaises et dans le département vendredi 8 septembre 2023. Et quel retour ! Le col d'Aubisque, le col de Spandelles et le col du Tourmalet se sont dressés devant les candidats à la victoire finale. Une fois de plus, les Hautes-Pyrénées ont été le théâtre des plus grandes émotions du sport cycliste.

L'étape haut-pyréenne fut sans conteste l'étape reine de ce Tour d'Espagne 2023. 135 km de course entre Formigal (Espagne) et le col du Tourmalet via les cols d'Aubisque, du Solor et de Spandelles pour plus de 4 000 mètres de dénivelé...

Voilà ce qui attendait le peloton pour cette 13<sup>ème</sup> étape. Elle a été remportée par Jonas Vingegaard (Jumbo-Visma), déjà vainqueur de Tour de France en juillet dernier, devant ses deux coéquipiers Sepp Kuss et Primoz Roglic.

Le passage de cet autre grand « Tour » sur le territoire a permis aux nombreux spectateurs de profiter une fois de plus de ce spectacle exceptionnel mettant en scène les plus grands champions de la Petite Reine.

## Loudenvielle-Peyragudes capitale du VTT mondial

### Pyrénées Bike Festival

Comme chaque année depuis 2018, se déroule le Pyrénées Bike Festival à Loudenvielle au cœur de la Vallée du Louron. Cet événement international ouvert à tous, a su, au fil des éditions, s'affirmer comme l'une des étapes majeures de la scène mondiale VTT.



En 2023, le Pyrénées Bike Festival a franchi un cap majeur puisqu'il est devenu l'une des 8 manches de l'UCI MTB World Series, championnat international de VTT officiel de l'UCI et dont la promotion est assurée par le géant de la télévision internationale, le groupe Warner Bros.

Si l'ADN de la compétition ne change pas avec son salon, ses animations, ses épreuves amateurs et kids, la notoriété grimpe quant à elle en flèche avec le combiné des deux épreuves « Gravity » : la descente (DHI) et l'enduro (EDR).

L'édition 2023 a connu un vif succès avec plus de 60 000 visiteurs, presque 4 millions de téléspectateurs, 1 300 coureurs professionnels et amateurs et 80 exposants au salon. Elle a conforté la confiance de l'UCI dans cette organisation. Les infrastructures sportives ont séduit tous les pilotes et leurs équipes qui parlent de Loudenvielle comme de la meilleure organisation du circuit international.

L'épreuve de Loudenvielle s'est déroulée sur 4 jours, mêlant reconnaissances, entraînements, qualifications et finales.

La toute nouvelle piste inaugurée en 2023 a été plébiscitée par les pilotes présents. Son caractère sauvage, rapide et nécessitant un fort engagement jusqu'au passage de la ligne d'arrivée a séduit tant les sportifs que les fans de la discipline.

#### CHIFFRES CLÉS :

**60 000** spectateurs  
**1 250** riders  
**3,4 M** de vues à la télévision

# Un schéma départemental pour le développement de la lecture publique

## Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale œuvre au développement de la lecture publique dans les Hautes-Pyrénées et accompagne au quotidien un réseau de 70 bibliothèques.

Quelle que soit leur taille, les bibliothèques sont un atout pour la dynamisation des territoires et sont devenues de véritables espaces de rencontres, de partages, d'animations et de culture où se mêlent le plaisir de la découverte, le savoir et le loisir.

A travers son schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2029 (SDDLDP), approuvé par les élus de l'Assemblée départementale

en juin 2023, le Département s'engage à une plus grande équité d'accès aux bibliothèques et à l'essor de médiathèques inclusives, tout en poursuivant son rôle d'expertise auprès des acteurs du territoire.

Ce schéma se veut être un véritable vecteur de lien social, prenant en compte les enjeux des bibliothèques de demain et les besoins des usagers d'aujourd'hui.

Le document est consultable dans son intégralité sur le portail du réseau départemental de lecture publique : [happybiblio.fr](http://happybiblio.fr)

### CHIFFRES CLÉS :

**70** bibliothèques composent le réseau de lecture publique

**199 885** livres

**21 398** CD/vinyles

**11 022** DVD



## Des ressources en ligne pour tous !

### Portail de ressources numériques

Les services de la Médiathèque départementale travaillent en partenariat avec ceux du Réseau de lecture publique de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées afin de proposer aux usagers une offre de ressources numériques commune et accessible au plus grand nombre.

L'objectif de ce travail partenarial est de proposer un portail de ressources numériques permettant à tous les Haut-Pyrénéens de profiter d'une offre culturelle riche et gratuite.

Dès le mois de juin 2024, le Département ouvrira le portail "mamediathequenumerique65.fr" qui permettra, à tous ceux qui le souhaitent, de visionner des films, lire la presse, télécharger des livres numériques ou encore se former en ligne en toute autonomie.

Pour accéder à ces services, il suffira d'être inscrit dans une des bibliothèques ou médiathèques publiques des Hautes-Pyrénées ou, si ce n'est pas encore le cas, de pousser la porte de la bibliothèque la plus proche de chez soi !

A très vite sur [mamediathequenumerique65.fr](http://mamediathequenumerique65.fr) !



## Un outil pour l'accès aux droits des jeunes

### Boussole des jeunes

Afin de rendre lisible et accessible l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes haut-pyrénéens, le Département s'engage à déployer le dispositif national, la « Boussole des jeunes », un service numérique destiné aux 15-30 ans.

Dans le cadre de la mise en place des mesures du Pacte Jeunesse, le Département a engagé le déploiement du dispositif national « la Boussole des jeunes » : un service numérique qui facilite l'accès à l'information sur les aides, services et droits dans le but de répondre au phénomène de non-recours aux droits chez les jeunes. Le Département bénéficie pour cela d'un cofinancement de l'Etat, de la CAF et de la MSA.

Cette plateforme numérique a pour objectif de centraliser l'ensemble des services à destination des 15-30 ans et de simplifier leurs démarches en garantissant la mise en contact avec le professionnel adéquat, dans un délai de moins d'une semaine.

La Conférence Départementale Jeunesse, qui réunit une soixantaine de partenaires, a identifié les thématiques prioritaires à développer : « Emploi

et formation », « Santé et prévention » et « Culture, sport et loisirs ».

Le recrutement d'une animatrice et l'organisation de plusieurs groupes de travail ont permis de commencer la rédaction des différentes offres de service.

Le lancement effectif de la « Boussole des jeunes » des Hautes-Pyrénées est prévu pour avril 2024.

## Jardins imaginaires

Saison culturelle à l'Escaladieu

L'exposition d'art contemporain proposée par le Département en 2023 à l'abbaye de l'Escaladieu était consacrée à la thématique du jardin.



« Jardins imaginaires » a séduit, touché et ému un très large public. Le site de l'Escaladieu a connu en 2023 une bonne fréquentation. Ce sont en effet près de 17 400 visiteurs et 2 100 scolaires qui sont venus parcourir ces jardins imaginaires.

Une belle exposition, de nombreux spectacles aussi, dans un site qui continue de se développer. De nombreux travaux sont mis en œuvre pour sauvegarder ce haut lieu du patrimoine, classé Monument historique. La rénovation des toitures en ardoise de l'aile aux moines commencée en 2023 sera achevée en 2024.

Les abbayes ont toujours eu des jardins, qu'ils soient potagers ou d'agrément, y compris à l'Escaladieu. Mais en 2023, ce sont des jardins insolites qui ont occupé les espaces intérieurs et extérieurs du site.

Treize artistes étaient invités à offrir aux visiteurs leur propre vision de cet espace où l'humain et le végétal interagissent. L'exposition intitulée « **Jardins imaginaires** » proposait au public un

parcours au sein duquel, comme dans un jardin, de nombreux sens étaient sollicités : la vue bien sûr mais aussi l'ouïe, le toucher et même l'odorat. Des graines, des fleurs, un essaim d'abeilles, une balançoire, des créatures surnaturelles, une rivière, des végétaux qui poussent à l'infini dans une explosion de couleurs...

Souvent immersive, accessible à tous, toujours poétique et parfois interactive, l'exposition

#### CHIFFRES CLÉS :

Fréquentation de l'abbaye pendant l'exposition :

**17 430** visiteurs (individuels et groupes hors scolaires)

**2 100** scolaires (de la maternelle au lycée)

# L'état civil haut-pyrénéen se numérise

## Archives départementales

Le Département a lancé le site internet des Archives en novembre 2011 à partir des sources numérisées de l'histoire des communes, délibérations et anciens cadastres. La numérisation de l'état civil a débuté en 2016, initiant un rythme de numérisation et de mise en ligne soutenu et continu. Aujourd'hui, la totalité des actes paroissiaux et d'état civil conservés du territoire, antérieurs à 1923, est en ligne.

Tenu en deux exemplaires, l'état civil est conservé à la fois par les communes et par le Greffe du Tribunal qui le verse ensuite aux Archives départementales. En se fondant sur ces deux collections, l'état civil antérieur à 1892 ainsi que l'ensemble des registres paroissiaux étaient accessibles en ligne en 2021. L'objectif du projet était de mettre à disposition des internautes la période 1893-1922 à partir de la collection communale, encore conservée en mairie, en empruntant les registres. Cette collection est en effet plus complète à compter de cette période en raison de l'apposition des mentions en marge des actes.

Pour assurer cette collecte, le département a été divisé en 13 points de collecte fixés sur les anciens cantons. Des permanences y ont été organisées durant lesquelles les maires, leurs représentants et les secrétaires de mairie sont venus remettre leurs registres aux agents des Archives. Ces documents ont été ensuite confiés à l'opérateur de numérisation installé dans les locaux du Département.

Ces permanences ont aussi permis un contact de proximité avec les élus et les agents communaux pour

les sensibiliser sur la gestion des archives, notamment par la distribution de brochures thématiques et méthodologiques.

La mise en ligne de l'état civil a par ailleurs bénéficié en 2023 de la refonte du site internet des Archives départementales. Des pages revisitées, des rubriques repensées et un moteur de recherche plus performant viennent agrémenter ce nouveau site. Une nouvelle rubrique « Gérer vos archives » vient d'être créée

et apporte des conseils d'archivage aux détenteurs et producteurs d'archives, tant publiques que privées.

### CHIFFRES CLÉS :

**2 555** registres numérisés

**1 198** registres déposés

**207 143** images

Coût de la numérisation des registres empruntés :

**94 822 € TTC**



# Mission Inventaire

## Archives départementales

Depuis 2012, une convention lie le Département et la Région Occitanie pour le cofinancement d'un poste de chargé de mission Inventaire du Patrimoine sur le territoire des Hautes-Pyrénées. Les enquêtes de terrain et en archives ont permis plusieurs publications : église de Sarrancolin, abbaye de Saint-Sever-de-Rustan, trésors baroques entre Tarbes et Lourdes... La mission Inventaire participe activement à la collecte d'informations sur l'ensemble des documents contenus dans le fond d'archives.



La conduite de l'inventaire prévoit la saisie des données sur une base nationale (Gertrude) mais aussi des restitutions publiques. Cela permet aux différents acteurs (collectivités, propriétaires privés, habitants et visiteurs) d'avoir une bonne connaissance de leur patrimoine, d'en être fiers et de le valoriser. En 2023, plusieurs communes du Pays des Nestes ont pu être étudiées dans le cadre d'une opération pluriannuelle. Des travaux de restauration comme à Saint-Savin ont été suivis et complètent nos connaissances.

Le Département a adhéré également à l'Association française des chemins de Compostelle (AFCC) et quatre églises de son territoire ont été reconnues par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-

Jacques. Afin de les valoriser, la mission Inventaire a rédigé des plaquettes sur les églises de Cotdoussan, Gavarnie et Jézeau. Un livret est prévu pour la chapelle du Plan d'Aragnouet. L'ensemble doit aussi être traduit en anglais, espagnol et gascon et mis à disposition des visiteurs et partenaires (hébergeurs, offices de tourisme, associations...).

Par ailleurs, les communes de Soues et Tarbes ont abrité des fonderies de cloches jusqu'au siècle dernier et les Hautes-Pyrénées conservent plusieurs dizaines de cloches dont les plus anciennes remontent au Moyen-Âge. L'inventaire de ce riche patrimoine campanaire est en cours. Il a permis d'organiser, fin 2023, en partenariat avec la commune et la paroisse de Soues, une importante

exposition rassemblant panneaux, documents et objets ; elle a été ouverte par une conférence très suivie et appréciée. Cette exposition, entièrement réalisée en interne, a vocation à être présentée dans d'autres lieux avec des déclinaisons locales.

Enfin, la mission Inventaire participe à l'organisation des Journées européennes de l'Archéologie en juin, et aux Journées européennes du Patrimoine en septembre.

### CHIFFRES CLÉS :

**une centaine** de fondeurs de cloches recensés dans le Département depuis le XVI<sup>e</sup> siècle

**100** auditeurs présents à la conférence Baroque de Lézignan

# La Culture Occitane se développe

## Culture Occitane et Territoires

Depuis de nombreuses années, l'Inspection académique, les communes et le Département mènent de façon conjointe le projet Caminaires qui permet de dispenser des cours de gascon au sein de 120 classes. Outre ce projet traditionnel, le service Culture Occitane et Territoires développe son activité sur le territoire départemental au moyen de multiples partenariats.

*Despuish mes de va annada, er'Inspeccion academica, eras comunas e eth Despartament que mian amassa eth projècte Caminaires de qui permet de dispensar cors de gascon a 120 classas. E mes d'aqueth projècte tradicionau, eth servici Cultura occitana e territòris que desvolòpa era sua activitat sus eth territòri despartamentau dab un sarrot d'associacions.*



Le Département accompagne les communes et associations en matière linguistique. Le service travaille et anime le Comitat dera lenca. Cet organisme réalise notamment des études toponymiques à la demande des communes : Sère Lanso, Bonnefont, Clarac, Moulédous, Labatut Rivière, Saint-Sever de Rustan.

Les Archives départementales ont aussi répondu favorablement à des sollicitations d'associations, notamment une demande

d'aide dans l'élaboration d'une exposition bilingue sur le Carnaval traditionnel en Bigorre.

En ce qui concerne l'offre pédagogique à destination des établissements scolaires, le service Culture Occitane et Territoires travaille avec les Archives départementales à la mise en place d'ateliers des Archives en gascon. Un atelier dédié à la lecture des blasons sera à disposition des établissements scolaires dès 2024.

Enfin, le festival Eras Escalas de printemps continue de prendre de l'ampleur. La prochaine édition se prépare avec la Passem (départ de Tarbes le 30 avril 2024 et passage par la cour du Conseil départemental), la scène de musique actuelle La Gespe qui accueille un concert d'Alidé Sans le 3 mai, l'abbaye de l'Escaladieu (Salon du livre et concert d'Aàgut le 4 mai) et la communauté des communes Adour Madiran (concert de Laúsa à l'abbaye de Saint-Sever de Rustan).

### CHIFFRES CLÉS :

**4** études toponymiques menées en 2023 par le Comitat dera lenca

**5** nouveaux partenariats dans l'organisation des Escalas de Printemps : la Mairie de Tarbes, la Communauté de communes Adour Madiran, La Gespe, les éditions Réclams et la Passem

# Au service de l'habitat

## Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées

Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, animé par le Département, poursuit son développement avec la mise en œuvre d'un accompagnement sur mesure pour les copropriétés en complément des activités engagées depuis 2021.



### CHIFFRES CLÉS :

**10 944** conseils délivrés en 3 ans

**5** soirées à destination des acteurs des copropriétés ont réuni plus de **100** participants

Le secteur résidentiel représente dans les Hautes-Pyrénées le premier poste de dépenses énergétiques. A l'initiative du Département, un service dédié a été mis en place pour :

- sensibiliser et accompagner les ménages pour la rénovation énergétique des logements ;
- mobiliser les acteurs locaux, notamment les professionnels du bâtiment, afin d'amplifier le volume et la performance énergétique des travaux réalisés.

L'activité prioritaire consiste à proposer une porte d'entrée unique pour vérifier le besoin de rénovation, délivrer des

informations techniques sur les travaux de maîtrise de l'énergie (chauffage, isolation...), et identifier les financements mobilisables (aides et prêts).

En complément, des activités sont conduites notamment à destination des professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

En 2023, un nouveau champ d'action a été investi, en partenariat avec l'Association Départementale Information Logement (ADIL) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à destination des acteurs des copropriétés (les copropriétaires et leurs syndics).

Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées propose désormais aux copropriétés de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, y compris en termes de soutien financier, pour la réalisation des audits énergétiques ou de la mise en œuvre de travaux pour lesquels un prêt dédié est mobilisable auprès de l'Agence Régionale Energie Climat Occitanie.

Retrouvez toutes les dernières actualités en vous abonnant à la newsletter du Guichet Rénov'Occitanie : <https://www.hautespyrenees.fr/renovoccitanie-hautespyrenees/>

An office scene with three women. One woman in a dark vest and glasses is seated at a desk on the left, holding a tablet. Another woman in a grey top and patterned vest is standing behind a computer monitor in the center. A third woman in a bright pink sweater is seated in the foreground on the right, facing away from the camera. The computer monitor displays a website with a logo that says 'FLAMME' and '15'. The desk is cluttered with a telephone, a mug, and a green folder labeled 'MARS 2024'.

# RESSOURCES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Maîtriser les équilibres de la collectivité

## Ressources Humaines

L'ensemble des éléments chiffrés sont arrêtés au 31 décembre 2023.

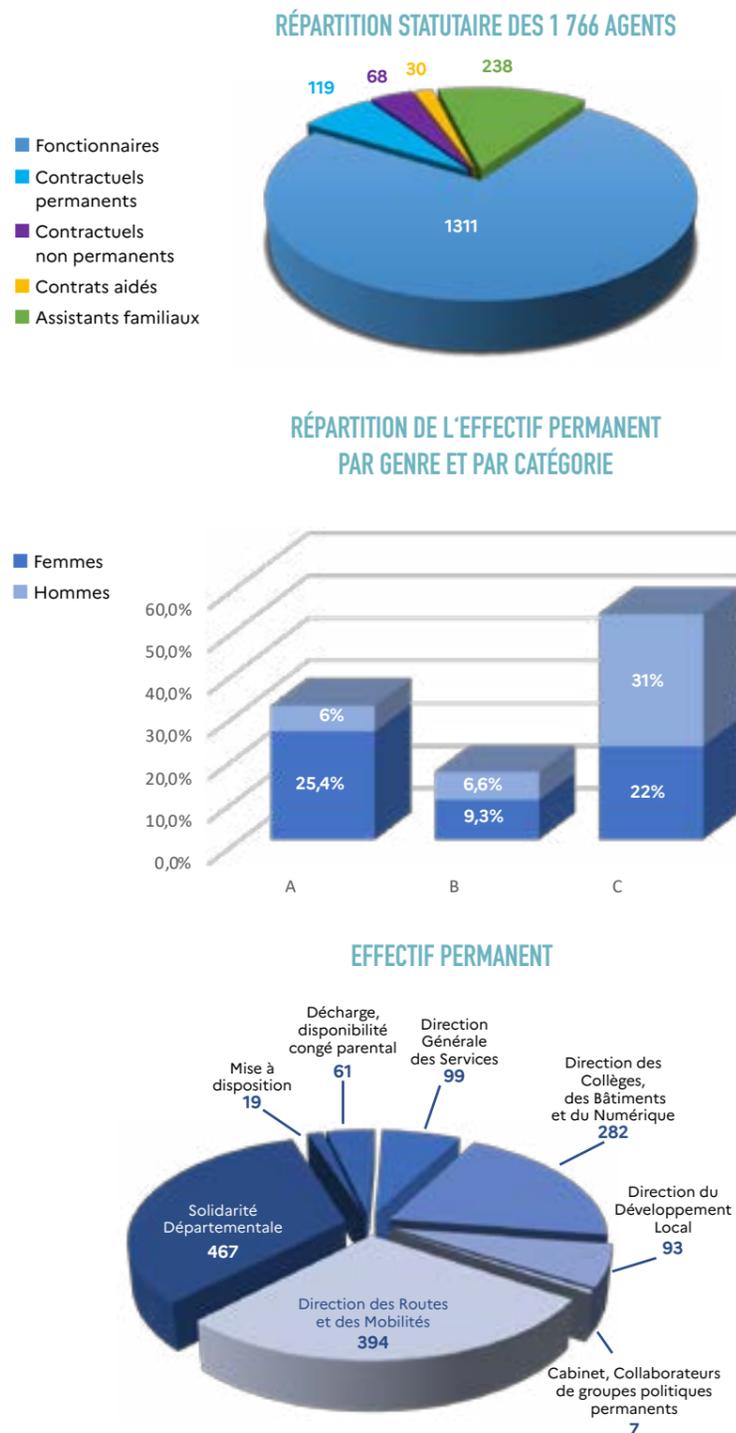
### La structure des effectifs

L'effectif total de la collectivité est de 1 766 agents, de droit public ou de droit privé, permanents ou temporaires. Ils travaillent pour le Département ou sont mis à disposition/détachés auprès d'organismes tiers.

La collectivité privilégie l'emploi titulaire : elle ne recourt à l'emploi contractuel qu'en l'absence de fonctionnaires répondant aux exigences du poste ou sur des emplois spécifiques et ponctuels, par exemple les déneigeurs volontaires ou les contrats de projet.

**L'effectif permanent est réparti entre 56,3 % de femmes et 43,7 % d'hommes**

L'écart important entre les femmes et les hommes en catégorie A s'explique par le passage dans cette catégorie d'un grand nombre d'agents des filières sociale et médico-sociale qui relevait auparavant de la catégorie B (assistants socio-éducatifs, infirmières...), postes essentiellement occupés par des femmes. Cela a en partie contribué à réduire le nombre de postes en catégorie B.



# Poursuivre la gestion prévisionnelle des emplois

## Evolution de la structure des effectifs

A l'instar des précédents exercices, les contraintes financières qui s'imposent aujourd'hui aux collectivités nécessiteront une vigilance accrue de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et donc une réelle maîtrise de l'évolution des effectifs.

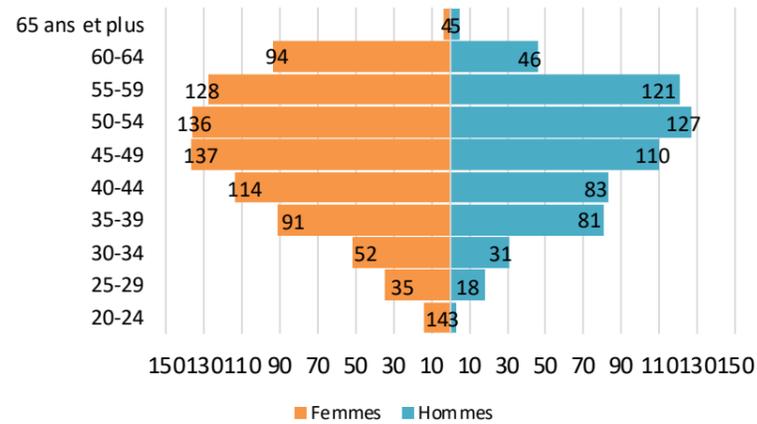
La pyramide des âges de la collectivité montre une augmentation des départs à la retraite dans les prochaines années : sur 4 ans, près de 200 agents (hors assistants familiaux) sont potentiellement concernés.

Ces projections sont quasi identiques à celles de 2022 du fait des conséquences de la réforme des retraites de fin 2022 et dont les effets se déploient progressivement depuis le premier trimestre 2023.

On note cependant un rajeunissement des agents de la collectivité. **L'âge moyen des agents est de 47,5 ans.**



PYRAMIDE DES ÂGES



# Maîtriser la masse salariale

## Dépenses de personnel

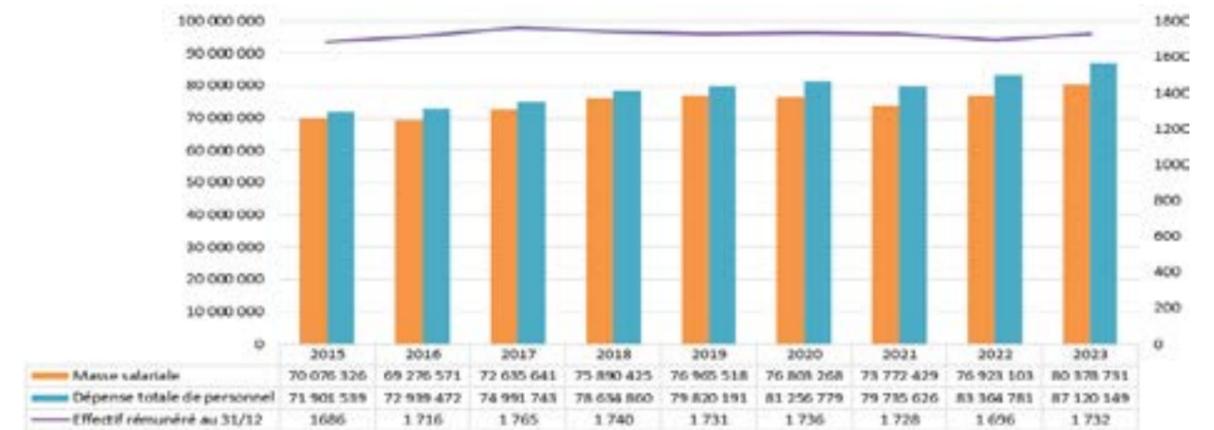
La masse salariale comprend l'ensemble des salaires payés par la collectivité, y compris les assistants familiaux. Sur la période 2015-2023, l'effectif moyen au 31 décembre est de 1 725 agents rémunérés.

La dépense totale de personnel comprend la masse salariale à laquelle s'ajoutent diverses charges (frais de déplacement, formations, prestations sociales, équipements de protection individuelle, aménagements de postes, indemnités chômage, ...). Depuis plusieurs années,

la collectivité poursuit une politique de maîtrise de sa masse salariale par la maîtrise de ses effectifs, mais elle subit les effets inflationnistes des mesures nationales d'augmentation salariale (SMIC et indice plancher, point d'indice, primes catégorielles...).

**Ainsi, 74 % de l'évolution du budget du personnel relève de mesures imposées à la collectivité.**

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE, DE LA DÉPENSE TOTALE DE PERSONNEL ET DU NOMBRE D'AGENTS RÉMUNÉRÉS



RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE ET MÉDIANE PAR CATÉGORIE (hors supplément familial de traitement)

Catégorie A	Moyenne	2 685 €
	Médiane	2 613 €
Catégorie B	Moyenne	2 155 €
	Médiane	2 139 €
Catégorie C	Moyenne	1 834 €
	Médiane	1 838 €

# Accompagner les agents au quotidien

## Formation

La politique de formation du Département se construit dans le respect de la réglementation portée notamment par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et vise en particulier les objectifs suivants :

- favoriser le développement des compétences et permettre aux agents d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des besoins des usagers et du plein accomplissement des missions de service public ;
- refléter les orientations stratégiques de la collectivité et les besoins des services ;
- accompagner les projets de service et permettre aux agents d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter aux nouvelles réglementations ;
- développer et améliorer les mesures de sécurité pour les agents et les usagers ;
- prendre en compte les besoins des agents en matière de formation afin de leur permettre d'évoluer dans leur parcours professionnel ;
- sensibiliser les agents à l'éco responsabilité.

Pour l'année 2023, la collectivité a reconduit les deux axes majeurs d'actions de formations prioritaires de l'année 2022 :

- les formations hygiène et sécurité ;
- les actions visant à la montée en compétences sur les usages numériques.

La collectivité compte 166 travailleurs en situation de handicap (34 hommes et 131 femmes), pour un taux d'emploi direct de 10,37 % quand l'obligation légale est de 6 %.

Ce taux s'explique à la fois par les mesures volontaristes de maintien en emploi :

- aménagements de poste ;
- achats de matériels adaptés ;
- accompagnements personnalisés ;
- actions en faveur du handicap menées par la collectivité dans le cadre de sa convention avec le Fonds d'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).



# Optimiser le pilotage stratégique

## Création d'un service de contrôle de gestion

En 2023, le Département a mis en place un service Contrôle de Gestion et Aide au Pilotage (CGAP). Ses missions consistent notamment à s'assurer que l'ensemble des mesures et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la collectivité permettent une gestion efficiente et efficace de ses politiques publiques.



### CHIFFRES CLÉS :

**250** indicateurs proposés par les services dont

**50** identifiés comme stratégiques

**3** audits internes

**1** audit externe

Ces missions peuvent être déclinées en 3 types d'activités :

- mise en place d'indicateurs stratégiques à usage interne ;
- audit interne sur les services de la collectivité ;
- audit externe sur ses partenaires .

### Mise en place d'indicateurs stratégiques

Pour répondre aux demandes des services et doter le Directeur Général des Services et les Directeurs Généraux Adjointes de données fiables, le CGAP pilote la mise en place et consolide les indicateurs identifiés comme stratégiques.

### Audit interne

Il vise à aider l'exécutif de la collectivité et la Direction Générale des Services à prendre les décisions utiles dans le cadre du pilotage stratégique.

Le service réalise des audits organisationnels et/ou financiers des directions, en collaboration avec ces dernières, ainsi que des études et conseils divers d'aide à la décision. Certains audits peuvent occasionnellement être confiés à des prestataires extérieurs. Les travaux sont alors pilotés par le CGAP qui s'assure de la bonne réalisation de la mission et joue un rôle d'interface entre les prestataires et les services.

### Audit externe

La réglementation impose au Département de s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics par ses nombreux partenaires (association subventionnée, établissement dont un emprunt est garanti, société dont le Département détient des parts, etc.).

Le CGAP assiste les services chargés du dialogue de gestion avec les partenaires du Département, en mettant en place des indicateurs d'alerte et en formulant des préconisations opérationnelles.

Par ailleurs, l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), dont la mission principale est le contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail est rattaché au CGAP.

# COMMUNICATION



# L'information en temps réel

## Communication

La Direction de la Communication a pour rôle d'informer et de valoriser les actions départementales. Elle accompagne et soutient les services dans leurs différentes actions.

### Ses missions :

- valoriser et accompagner l'action publique ;
- promouvoir l'image de la collectivité et ses acteurs ;
- animer le territoire en mettant en avant les activités du territoire.

### Ses différents champs d'intervention :

- stratégie et actions de communication (affichage, presse, radio, TV...);
- promotion du Département lors des différents salons et événements locaux, régionaux ou nationaux (salons professionnels et grand public, Tour de France, Petits As, etc.);
- édition et animation du site internet ;
- rédaction et diffusion des newsletters du Département (lettre aux élus, lettre d'information thématique, etc.);
- gestion et animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X, LinkedIn, TikTok, YouTube) ;
- création graphique (rapport d'activité, magazine, visuels liés aux différentes campagnes, etc.)



## Le réflexe hautespyprenees.fr

### Web

Notre mission est simple : faciliter l'accès au numérique pour mieux accompagner les usagers au quotidien.

Que ce soit pour rechercher une information, découvrir nos actualités ou effectuer un service en ligne, hautespyprenees.fr vous accompagne dans vos démarches du quotidien.

En 2023, ce sont près de 205 000 connexions enregistrées sur le site, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de pages consultées a également évolué avec 374 811 pages vues, soit + 13 % par rapport à 2022. Du point de vue des connexions, le smartphone a augmenté de 30 % contre 5 %

pour l'ordinateur de bureau, montrant ainsi l'importance des connexions nomades dans les pratiques actuelles des usagers.

Les actualités sont également un axe d'information plébiscité par les internautes. Comme chaque année, le Tour de France est l'évènement qui attire le plus de visiteurs. En centralisant les informations pratiques, le site du Conseil départemental est devenu le vecteur principal d'actualités sur le Tour de France dans les Hautes-Pyrénées.

Enfin, les démarches en ligne continuent leur essor pour

simplifier le quotidien des Haut-Pyrénéens. Le service « Candidater au Département » a été utilisé près de 1 000 fois par les internautes et reste en tête position des services les plus plébiscités.

### CHIFFRES CLÉS :

**204 809** connexions

**374 811** pages vues

**5 509** recherches

**36 675** téléchargements

# Les Hautes-Pyrénées se vivent aussi en ligne

## Réseaux sociaux

Toujours plus proche des Haut-Pyrénéens : telle est la stratégie du Département en termes de communication numérique. Pour cela, la collectivité a investi les cinq réseaux les plus plébiscités.

Dans la continuité des années précédentes, les pages gérées par le Département ont connu une croissance de leur nombre d'abonnés mais aussi des interactions et du nombre de vues.

Les usagers sont de plus en plus nombreux à s'informer, se renseigner ou suivre des événements en direct sur nos différents médias.

Le Département est présent sur cinq réseaux sociaux numériques (Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn et X) pour relayer les différentes actualités, événements et portraits relatifs à la vie du département. Parmi la centaine de posts publiés, les formats vidéo « #hautpyreneens » et « Portrait d'agent » ont été particulièrement plébiscités.

### Trois comptes annexes

Pour rester connectés, de nouveaux comptes ont été créés. Les internautes peuvent dorénavant s'abonner à la médiathèque départementale sur Instagram (@hapybiblio) et à l'abbaye de l'Escaladieu sur Facebook et Instagram (@abbaye.escaladieu).

### CHIFFRES CLÉS :

**49 000** abonnés Facebook  
**5 500** abonnés Instagram  
**3 000** abonnés LinkedIn  
**1 500** abonnés TikTok  
**1 500** abonnés X  
**272 000** vues YouTube



# LES HAUTES-PYRÉNÉES SE VIVENT AUSSI EN LIGNE



Actus

Événements

Portraits

Culture

Sport

Emploi

Retrouvez  
le Département  
sur votre réseau social  
préférés



# L'annuaire des services

Pour joindre directement votre interlocuteur par mail : prenom.nom@ha-py.fr

## Cabinet du Président

Directeur de Cabinet :  
Olivier GUYONNEAU  
05 62 56 78 53

## Direction Générale des Services

Directeur Général des Services :  
Pascal SAUREL  
05 62 56 77 55

Directrice des Assemblées :  
Anne-Marie FONTAN  
05 62 56 78 61

Directrice de la Communication :  
Valérie GAVOIS-LAMBERT  
05 62 56 78 73

Directrice des Ressources Humaines :  
Cécile DESSEAUX  
05 62 56 76 60

Directeur de l'Administration et des Finances :  
Jean MUR  
05 62 56 77 53

## Direction générale adjointe Routes et Mobilités

Directeur Général Adjoint :  
Franck BOUCHAUD  
05 62 56 72 32

Directeur Entretien et Exploitation des Routes :  
Bernard DUCLOS  
05 62 56 72 00

Directeur Aménagement et Patrimoine Routier :  
Emmanuel LAVIGNE  
05 62 56 72 01

## Direction générale adjointe Collèges, Bâtiments et Numérique

Directrice Générale Adjointe :  
Rozenn GUYOT  
05 62 56 72 71

Directrice des Collèges :  
Marie-Bernard CLAVERIE  
05 62 56 72 72

Directeur des Bâtiments :  
Jean-Claude RIEHL  
05 62 56 72 71

Directrice des Systèmes d'Information et du Numérique :  
Martine DOMEQ-CABANNE  
05 62 56 77 66

## Direction générale adjointe Solidarité Départementale

Directrice Générale Adjointe :  
Nathalie ASSIBAT  
05 62 56 78 08

Directrice des Territoires et de l'Insertion :  
Gaëlle VERGEZ  
05 62 56 73 61

Directrice Enfance Famille :  
Marie-Françoise ANDURAND  
05 62 56 73 63

Directrice Logement et Conseil Technique en Action Sociale :  
Nathalie PERIN  
05 62 56 51 34

Directeur Autonomie :  
Frédéric BOUSQUET  
(05 62 56 78 06)

Directrice Appui aux Solidarités :  
Anne BRUNET  
05 62 56 73 75

## Direction générale adjointe Développement Local

Directeur Général Adjoint :  
.....  
05 62 56 77 85

Directrice de l'Action Culturelle et de la Médiathèque :  
Dominique DESCLAUX  
05 62 56 75 60

Directrice de l'Attractivité et de la Solidarité territoriale :  
Claude LAFFONTA  
05 62 56 77 75

Directeur des Archives et des Patrimoines :  
François GIUSTINIANI  
05 62 56 76 21

## Organismes associés

Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités :  
Laure MICHAUT  
05 62 56 71 01

Initiative Pyrénées :  
Franck MIGAN  
05 62 56 79 65

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement :  
Vincent DEDIEU  
05 62 56 71 45

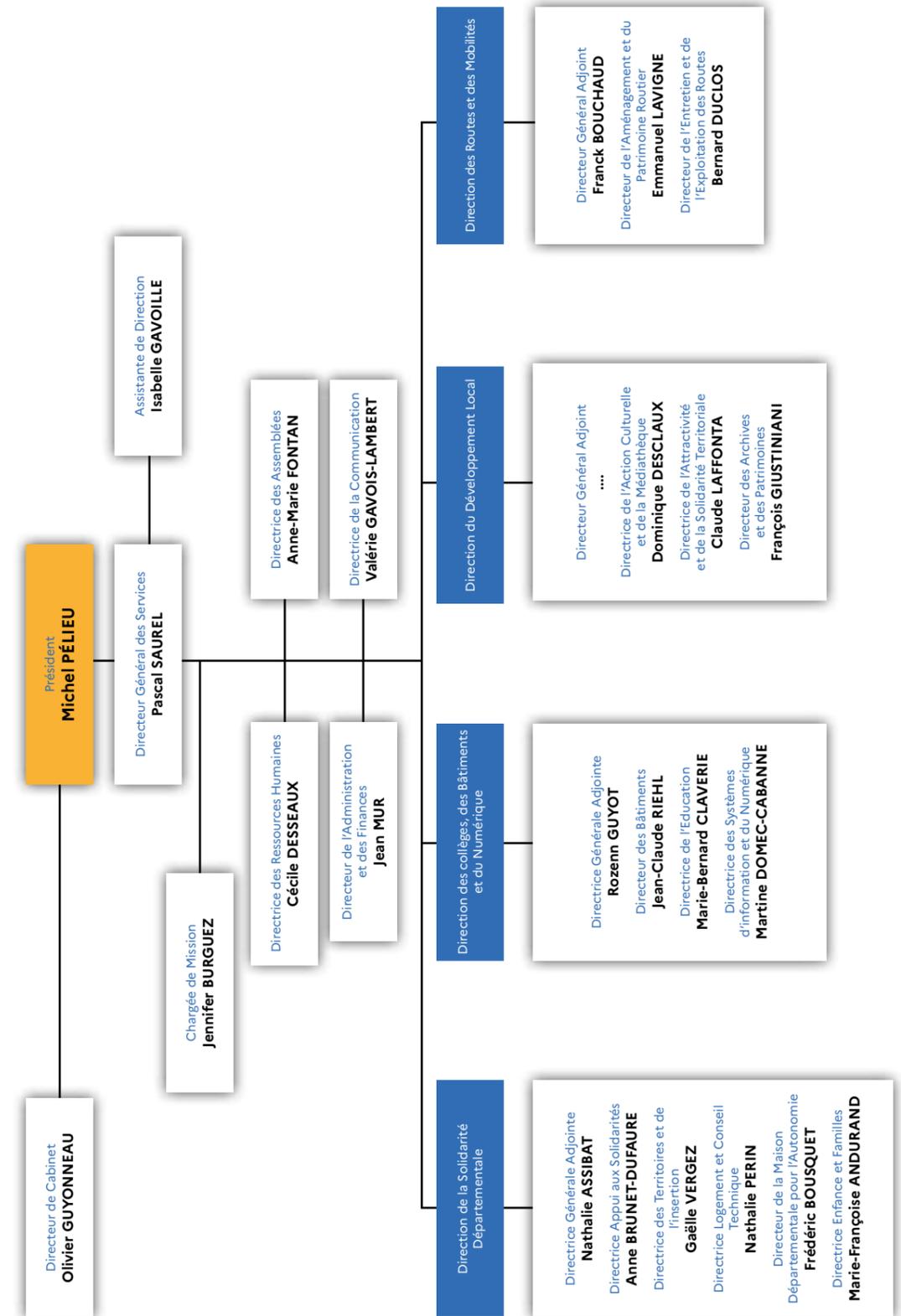
Régie Haut-Débit :  
05 62 56 77 17

Hauts-Pyrénées Sport Nature :  
Pierre DESMALES  
05 62 41 81 48

Hauts-Pyrénées Tourisme Environnement :  
Isabelle PÉLIEU  
05 62 56 70 65

Office Départemental des Sports :  
Marc BRÜNING  
05 62 56 78 14

Syndicat Mixte du Pic du Midi :  
Daniel SOUCAZE DES SOUCAZE  
05 62 91 98 58



# Les services du Département

## HÔTEL DU DÉPARTEMENT

6 rue Gaston Manent  
65000 TARBES  
05 62 56 78 65  
[hautspyrenees.fr](http://hautspyrenees.fr)

## LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE SOLIDARITÉ

### MDS territoires TLP NORD-Agglomération Tarbaise

5 rue Gaston Dreyt  
65000 TARBES  
05 62 56 73 02  
[mds.gastondreyt@ha-py.fr](mailto:mds.gastondreyt@ha-py.fr)

### MDS territoires TLP SUD-Vallée des Gaves

Site de Lourdes  
19 boulevard Roger Cazenave  
65100 LOURDES  
05 31 74 36 60  
[mds.paysdesgaves@ha-py.fr](mailto:mds.paysdesgaves@ha-py.fr)

## PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Place Ferré  
65000 TARBES  
05 62 56 74 42

## MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Place Ferré  
65000 TARBES  
05 62 56 73 50  
[mdph65.fr](http://mdph65.fr)



Nous contacter en ligne

### MDS territoires Val d'Adour-Coteaux Val d'Arros

445 avenue Jacques Fourcade  
65500 VIC-EN-BIGORRE  
05 31 74 35 90  
[mds.valdadour@ha-py.fr](mailto:mds.valdadour@ha-py.fr)

## CONSULTATION DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

Vaccinations  
Place Ferré  
65000 TARBES  
05 62 56 74 83

## LES AGENCES DES ROUTES

Horaires d'ouvertures :  
du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

### Pays de Tarbes et du Haut Adour

1, rue Castelmouly  
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE  
05 31 74 39 10  
[agence.bagneres@ha-py.fr](mailto:agence.bagneres@ha-py.fr)

### Pays des Coteaux

44, rue d'Astarac  
65330 GALAN  
05 31 74 38 90  
[agence.galan@ha-py.fr](mailto:agence.galan@ha-py.fr)

### Pays du plateau de Lannemezan des vallées des Nestes et Barousse

Le Pré Commun  
65240 ARREAU  
05 31 74 38 60  
[agencearreau@ha-py.fr](mailto:agencearreau@ha-py.fr)

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

5 rue des Ursulines  
65000 TARBES  
05 62 56 76 19  
[archives@ha-py.fr](mailto:archives@ha-py.fr)  
[archivesenligne65.fr](http://archivesenligne65.fr)

## RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES

Rue Gaston Manent  
65000 TARBES  
05 31 74 36 65  
Accueil téléphonique :  
du lundi au jeudi de 10h à 12h  
et de 14h à 16h.

### Pays des Gaves

Route de Sarsan  
65107 LOURDES  
05 31 74 38 50  
[agence.lourdes@ha-py.fr](mailto:agence.lourdes@ha-py.fr)

### Pays du Val d'Adour

274, boulevard Lapalu  
65700 MAUBOURGUET  
05 31 74 38 80  
[agence.maubourguet@ha-py.fr](mailto:agence.maubourguet@ha-py.fr)

## ABBAYE DE L'ESCALADIEU

65130 BONNEMAZON  
05 31 74 39 50  
[abbaye-escaladieu.com](http://abbaye-escaladieu.com)

## ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN

65140 SAINT-SEVER-DE-RUSTAN  
05 62 96 65 67  
05 62 96 54 51

## TRANSPORTS

Transports de personnes en situation de handicap  
05 62 56 72 93  
[transports@ha-py.fr](mailto:transports@ha-py.fr)

## INFOROUTE

[inforoute.ha-py.fr](http://inforoute.ha-py.fr)

## MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Boulevard Claude Debussy  
65000 TARBES  
05 62 56 75 65  
[hapybiblio.fr](http://hapybiblio.fr)



# RAPPORT FINANCIER

L'article L 3313-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note de synthèse est proposée sous la forme du rapport financier suivant.

## SOMMAIRE

### I. LES TENDANCES MARQUANTES

I.1. L'évolution des recettes et des dépenses

I.2. Le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité

I.3. Le soutien de l'activité du territoire par l'investissement

### II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

II.1. Vue d'ensemble

II.2. Les dépenses

II.2.1. Section de fonctionnement

II.2.2. Section d'investissement

II.3. Les recettes

### III. LES RATIOS LÉGAUX

### IV. ETAT DE LA DETTE

IV.1. Dette propre

IV.1.1. Extinction de la dette au 31/12/2023

IV.1.2. Répartition de l'encours par prêteur

IV.1.3. Répartition de l'encours par type de risque

IV.1.4. Classification Gissler du risque

IV.2. Dette garantie

IV.2.1. Etat des garanties accordées en 2023

IV.2.2. Etat de l'encours par type de bénéficiaire

IV.2.3. Etat de l'encours par bénéficiaire

## I. LES TENDANCES MARQUANTES

### I.1. L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

2023 a été marquée par de nombreuses nouvelles dispositions nationales venant s'imposer aux Départements en année pleine, et créant des dépenses contraintes supplémentaires notamment dans le secteur social avec entre autres, la revalorisation des rémunérations des acteurs de l'accompagnement à domicile, la réforme de la rémunération des assistants familiaux, la hausse du SMIC, la revalorisation du RSA... mais également sur l'ensemble du budget de la collectivité avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et la hausse des coûts liés à l'énergie (électricité, gaz, carburant).

Dans le même temps, si les dotations de l'Etat sont restées stables dans l'ensemble, des recettes se sont maintenues à un niveau élevé même si certaines sont marquées par une baisse de leur dynamique notamment :

- le produit de fraction de TVA (en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties) a progressé de 2,3 M€ (86,7 M€ en 2023, contre 84,4 M€ en 2022) ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de 3,6 M€ (56,2 M€ en 2023, contre 52,6 M€ en 2022) ;
- le produit de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières a amorcé une baisse marquée (35 M€ perçus en 2023, contre 41,4 M€ en 2022 soit 6,4 M€ de moins).

Ces recettes viennent rejoindre les efforts de la collectivité pour maîtriser le reste des dépenses de fonctionnement pour générer un résultat budgétaire conséquent (41,8 M€).

Il est à souligner cependant que les nouvelles dépenses sont structurelles et vont peser sur les budgets des années futures, mais que les recettes susceptibles de connaître une dynamique, sont conjoncturelles et donc fortement dépendantes du contexte économique.

En investissement, l'avancée des projets sur le territoire s'est poursuivie à un rythme soutenu. La volonté politique de faire un effort supplémentaire dans le soutien à l'activité locale, par les investissements propres sur le patrimoine de la collectivité ou par l'octroi de subventions à des tiers porteurs de projets, s'est ainsi traduite par un volume de réalisation record (68,8 M€ en 2023 contre 60,6 M€ en 2022).

### I.2. LE RESTE À CHARGE SUR LES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ

La mission première du Département reste le social. Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes afférentes au versement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), hors dépenses de structure (personnel, bâtiments, matériel...) :

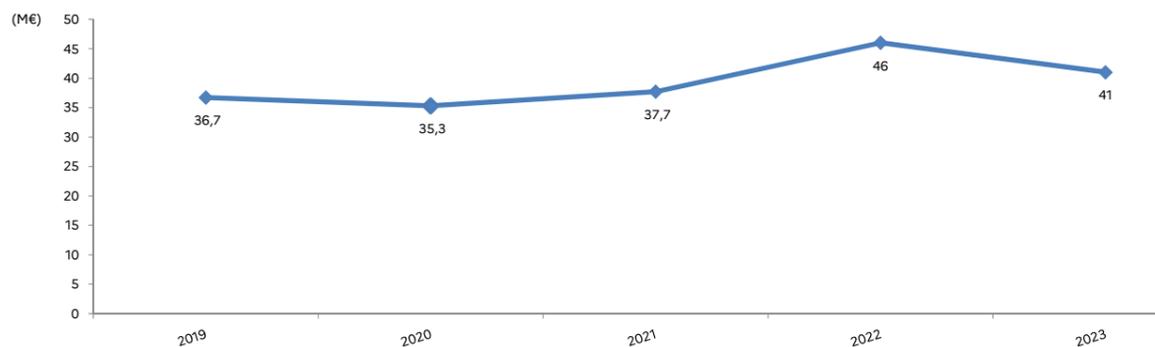
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- Revenu de Solidarité Active (RSA).

Une fois déduites les compensations apportées par l'Etat en la matière, apparaît le reste à charge pour le Département :

Allocations	2019	2020	2021	2022	2023
APA	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €	51 115 542 €
PCH	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €	13 166 962 €
RSA	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €	36 066 958 €
<b>Total des allocations</b>	<b>92 362 710 €</b>	<b>94 637 569 €</b>	<b>91 519 339 €</b>	<b>92 828 100 €</b>	<b>100 349 462 €</b>
<b>Reste à charge net 3 AIS</b>	<b>36 749 571 €</b>	<b>35 276 630 €</b>	<b>37 689 568 €</b>	<b>46 009 758 €</b>	<b>40 990 721 €</b>
<b>Taux de reste à charge net 3 AIS</b>	<b>42 %</b>	<b>39 %</b>	<b>41 %</b>	<b>49 %</b>	<b>45 %</b>

Le reste à charge des allocations 2023, hors dépenses de personnel et de structures, est calculé sur les dépenses 2021 qui ont été marquées par une baisse significative de -3 M€. L'augmentation de ces dépenses en 2022 et surtout en 2023, couplée à une moindre augmentation des compensations, va entraîner une augmentation du reste à charge sur les années à venir.

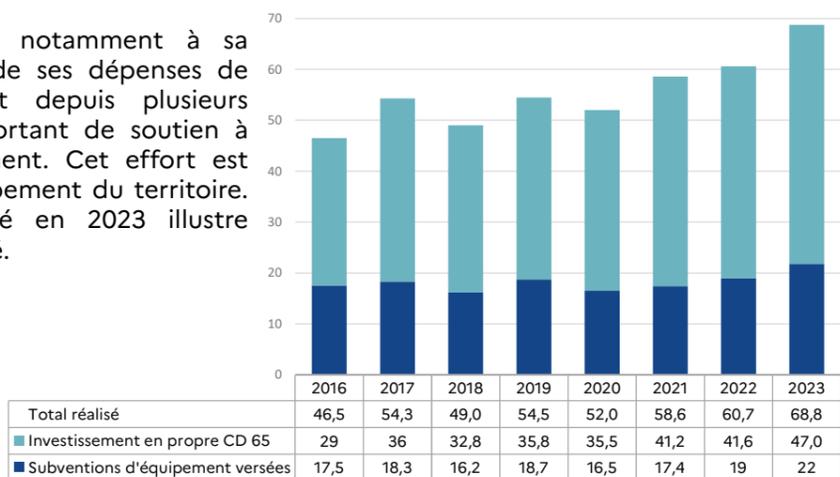
Même sans compter les dépenses de structure, ce reste à charge reste très important en 2023, à hauteur de 45%.



### I.3. LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE PAR L'INVESTISSEMENT

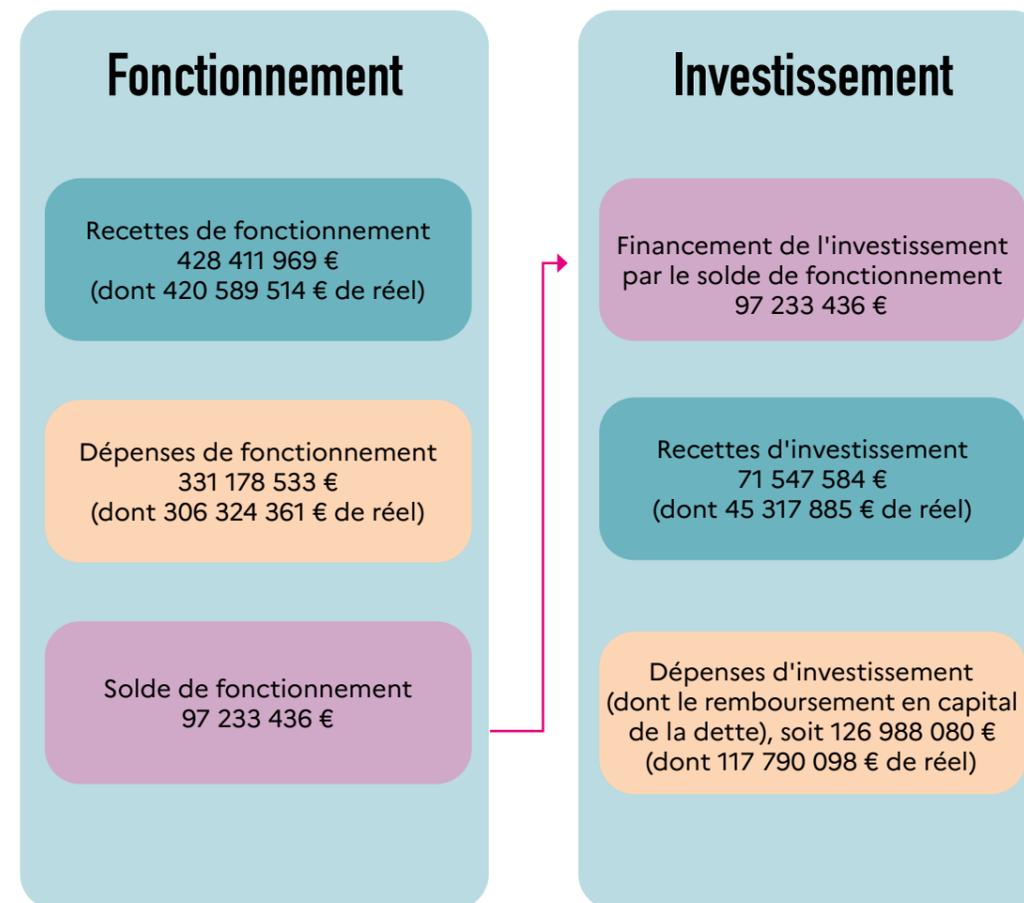
Notre collectivité, grâce notamment à sa politique d'optimisation de ses dépenses de fonctionnement, poursuit depuis plusieurs exercices son effort important de soutien à l'activité par l'investissement. Cet effort est essentiel pour le développement du territoire. Le volume record réalisé en 2023 illustre parfaitement cette volonté.

#### RÉALISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

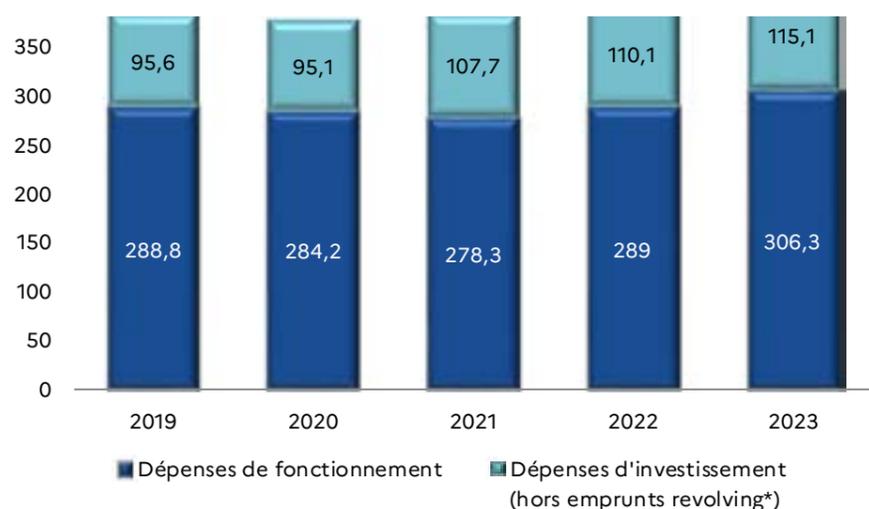
### II.1. VUE D'ENSEMBLE



Résultat 2023 = Recettes - Dépenses = 41,8 M€

## II.2. LES DÉPENSES

Dépenses réelles 2023 en M€



\*Un emprunt revolving est un outil à la fois de financement, mais aussi de gestion de trésorerie. Il permet, selon les besoins, de procéder à des remboursements temporaires, en période de trésorerie élevée, générant ainsi des économies de fonctionnement.

### II.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées s'établissent à 306,3 M€ en 2023.

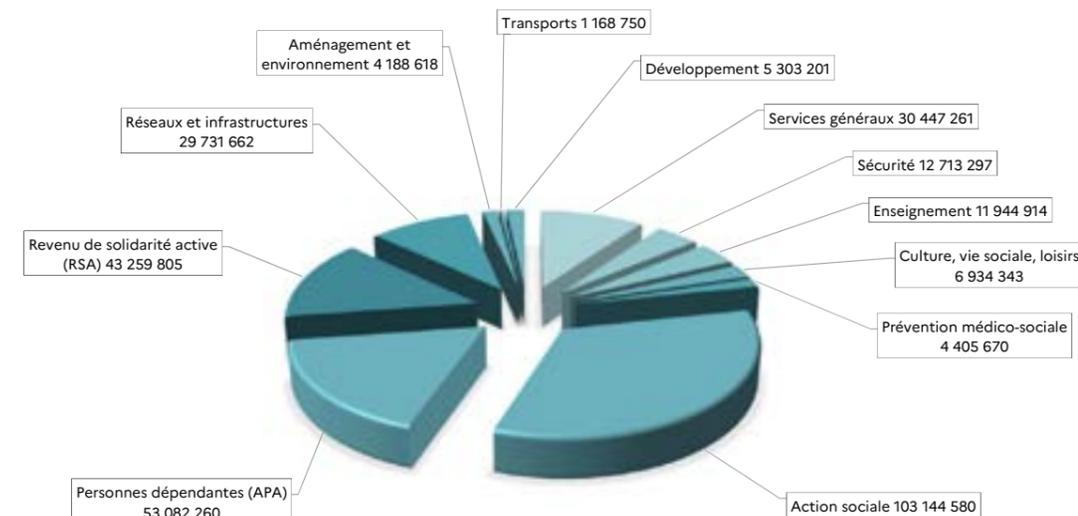
EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Années	Budget total (M €)	Réalisé (M €)	
2012	270	261,7	97 %
2013	276,5	267,4	97 %
2014	287	275,9	96 %
2015	289,3	280,6	97 %
2016	295,9	283	95 %
2017	298	286,5	96 %
2018	301,9	286,1	95 %
2019	296,6	288,8	97 %
2020	302,3	284,2	94 %
2021	297,9	278,3	93 %
2022	306,6	289	94 %
2023	335,9	306,3	91 %

Le taux de réalisation global pour 2023, en fonctionnement, se situe à 91 %, soit légèrement en dessous des exercices précédents.

### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Services généraux	30 447 261
Sécurité	12 713 297
Enseignement	11 944 914
Culture, vie sociale, loisirs	6 934 343
Prévention médico-sociale	4 405 670
Action sociale	103 144 580
Personnes dépendantes (APA)	53 082 260
Revenu de solidarité active (RSA)	43 259 805
Réseaux et infrastructures	29 731 662
Aménagement et environnement	4 188 618
Transports	1 168 750
Développement	5 303 201
<b>TOTAL</b>	<b>306 324 362</b>



### II.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 115,1 M€, hors emprunts revolving en 2023.

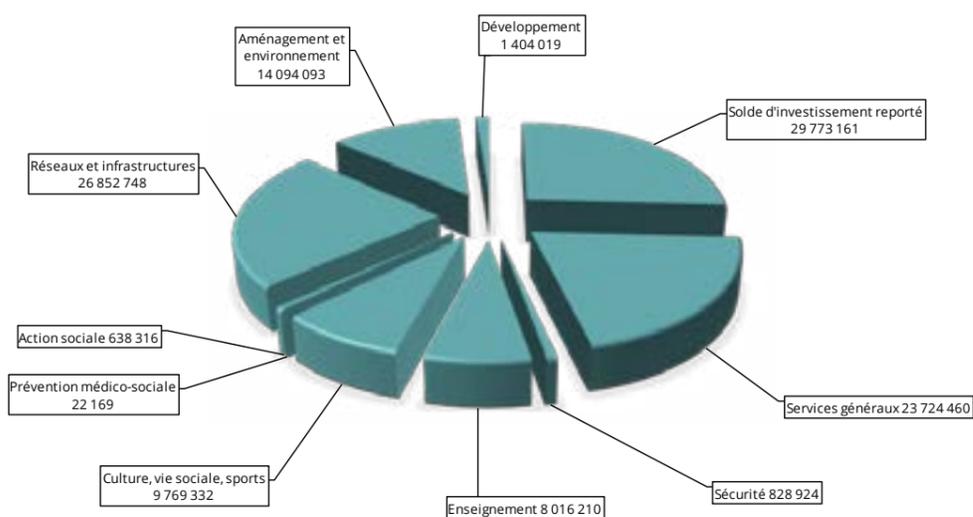
L'année 2023 est la meilleure année en termes de volume de réalisation d'investissement (en M€), devant 2022, 2021 et devant 2014 (année de réalisation de gros travaux de réparation des infrastructures routières après les crues de 2013).

### TAUX DE RÉALISATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS REVOLVING)

Années	Budget total (M €)	Réalisé (M €)	
2012	110,8	83,3	75 %
2013	98,5	78,1	79 %
2014	118,5	107,2	90 %
2015	99,6	90,5	91 %
2016	93,8	81,3	87 %
2017	101,9	92,0	90 %
2018	102,1	92,6	91 %
2019	101,5	95,6	94 %
2020	109,4	95,1	87 %
2021	120,6	107,7	89 %
2022	128,1	110,1	86 %
2023	127,3	115,1	90 %

**DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION**

Solde d'investissement reporté	29 773 161
Services généraux	23 724 460
Sécurité	828 924
Enseignement	8 016 210
Culture, vie sociale, sports	9 769 332
Prévention médico-sociale	22 169
Action sociale	638 316
Réseaux et infrastructures	26 852 748
Aménagement et environnement	14 094 093
Développement	1 404 019
<b>TOTAL</b>	<b>115 123 431</b>

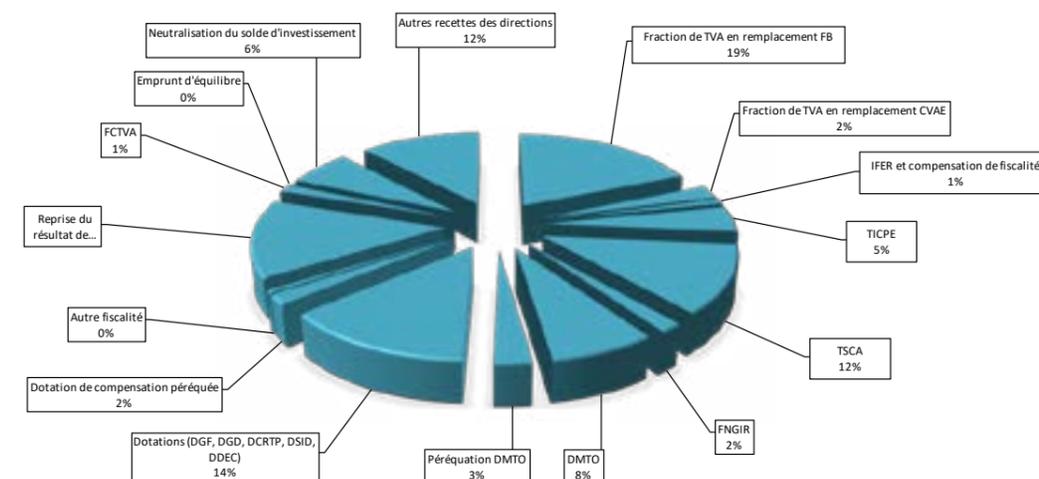


**II.3. LES RECETTES**

Ces recettes, fonctionnement et investissement confondus, hors emprunts revolving, se décomposent de la façon suivante :

**RECETTES RÉELLES TOTALES (HORS EMPRUNTS REVOLVING)**

Fraction de TVA en remplacement FB	86 742 786
Fraction de TVA en remplacement CVAE	10 923 739
IFER et compensation de fiscalité	3 612 513
TICPE	20 908 361
TSCA	56 164 189
FNGIR	7 683 763
DMTO	34 967 572
Péréquation DMTO	12 393 835
Dotations (DGF, DGD, DCRTP, DSID, DDEC)	63 236 779
Dotations de compensation péréquée	8 077 491
Autre fiscalité	2 210 719
Reprise du résultat de fonctionnement antérieur	63 781 611
FCTVA	6 573 224
Emprunt d'équilibre	0
Neutralisation du solde d'investissement	29 777 027
Autres recettes des directions	56 187 124
<b>TOTAL</b>	<b>463 240 733</b>



**FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle de ressources  
**DMTO** : Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions immobilières CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
**IFER** : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux  
**TICPE** : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance  
**DCRTP** : Dotation de compensation suite à la réforme sur la taxe professionnelle  
**DSID** : Dotation de soutien à l'investissement des départements  
**DDEC** : Dotation départementale d'équipement des collèges  
**FCTVA** : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée  
 Depuis 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais remplacée par une fraction compensatrice de TVA. Cela se traduit dans le tableau des ratios ci-après par une baisse du ratio « produit des impositions directes/population ».

## III. LES DONNÉES FINANCIÈRES

### III.1. LES RATIOS LÉGAUX

Informations financières		2022	2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 259 €/hab	1 333 €/hab
2	Produit des impositions directes / population	119 €/hab	77 €/hab
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 529 €/hab	1 553 €/hab
4	Dépenses d'équipement brut / population	165 €/hab	194 €/hab
5	Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier / population	668 €/hab	670 €/hab
6	Dotation globale de fonctionnement / population	217 €/hab	217 €/hab
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,85 %	28,40 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,13	0
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,61 %	90,49 %
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,82 %	12,51 %
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,70 %	43,16 %

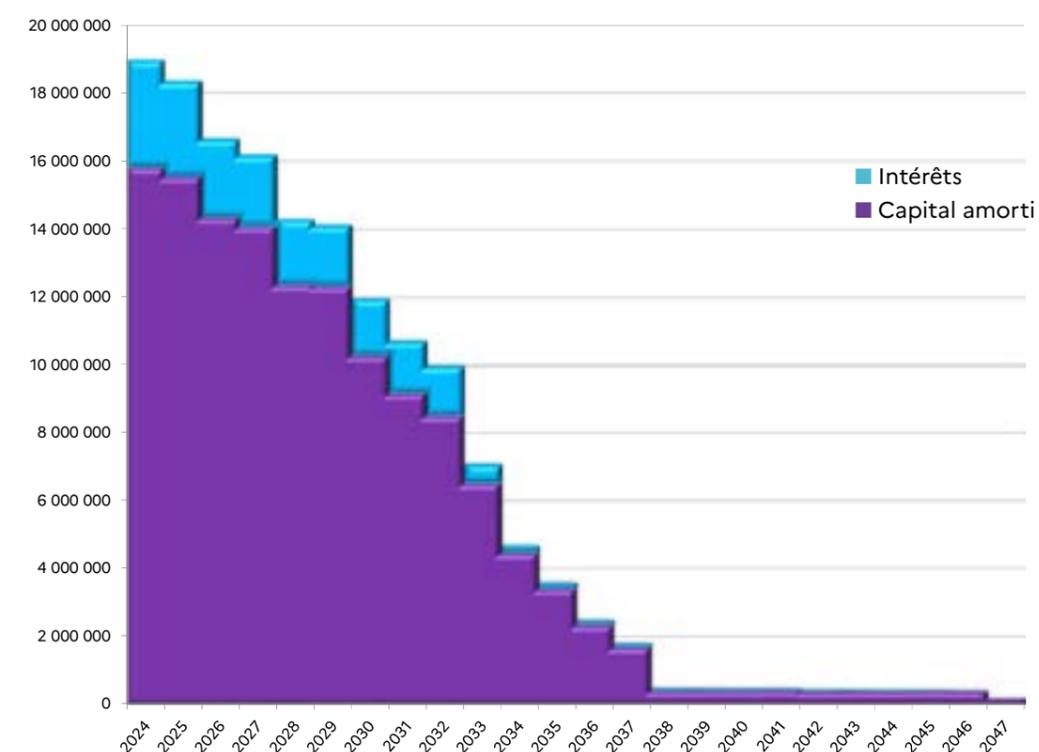
## IV. ÉTAT DE LA DETTE

### IV.1. DETTE PROPRE

**Au 31 décembre 2023, le montant total de l'encours est de 135,1 M€.** La dette du Département, hors PPP (21,8 M€) et hors emprunt Pyrenia (0,10 M€), est constituée de 42 emprunts, pour un montant de capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 113,3 M€. A ce jour, le taux moyen de notre encours est de 2,23 % et sa durée de vie moyenne est courte : 5 ans et 5 mois. Il est composé de 83 % de taux fixes et de 17 % de taux variables. Selon la charte Gissler, 100 % de notre encours est classé en 1A : notre dette est totalement sécurisée.

#### IV.1.1. EXTINCTION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

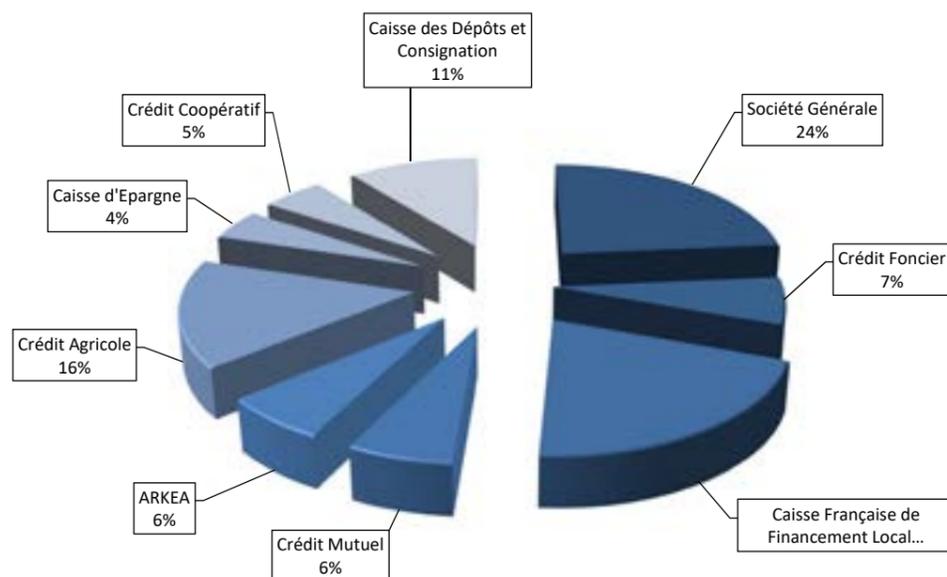
Le graphique ci-dessous présente une extinction des annuités de la dette existante (sans l'emprunt 2024).



#### IV.1.2. RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR

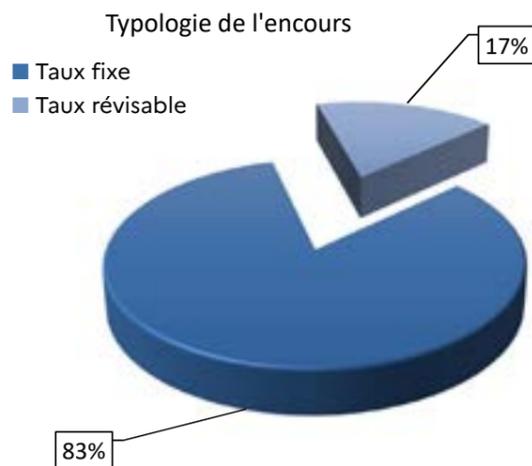
Nous avons fait le choix de ne pas emprunter en 2023, d'une part en raison des taux de marché très élevés suite à la forte remontée entamée dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, et d'autre part pour nous réserver la possibilité, en 2024, de contracter un emprunt plus conséquent à des taux plus bas (une baisse devrait s'amorcer dès le second trimestre 2024).

La Société Générale conserve toujours la première place dans notre encours, comme l'an passé, en raison notamment de l'encours lié au PPP routier. La Caisse Française de Financement Local conserve sa deuxième place, en raison de la cession de tous les emprunts Banque Postale à cet établissement.



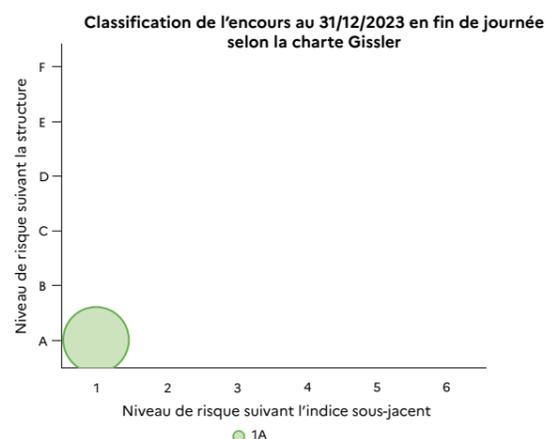
#### IV.1.3. RÉPARTITION DE L'ENCOURS EN FONCTION DU TYPE DE RISQUE

L'encours est constitué d'une grande majorité de taux fixes : 83 %.



#### IV.1.4. CLASSIFICATION GISSLER DU RISQUE

La dette du Département est très sûre. Elle est entièrement classée A1 c'est-à-dire le risque le plus bas, qui correspond à des taux fixes, des taux variables, voire des taux variables encadrés, tous ces indices étant en zone Euro.



### IV.2. DETTE GARANTIE

A la fin de l'exercice 2023, l'encours de dette garantie est de 249,4 M€.

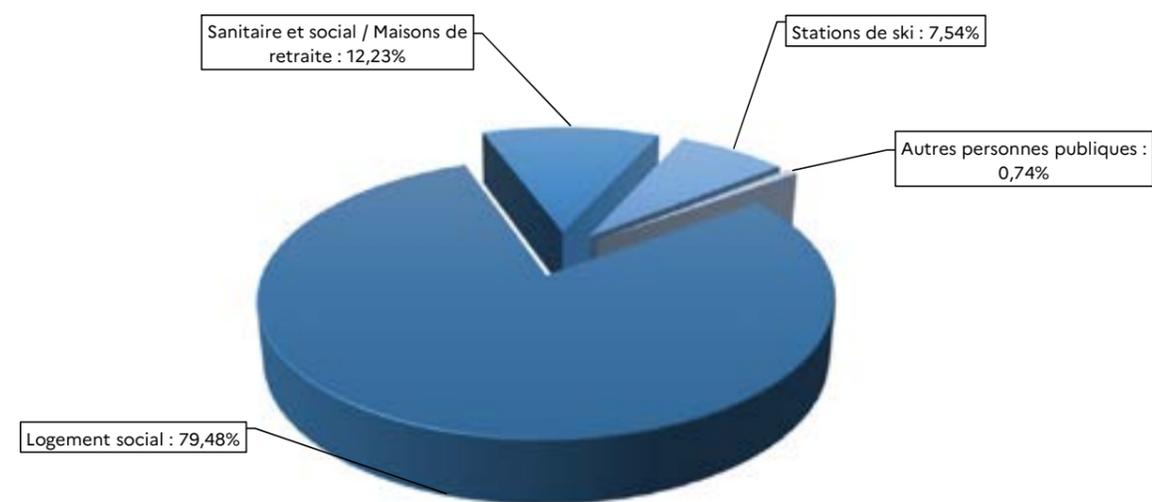
#### IV.2.1. ETAT DES GARANTIES ACCORDÉES EN 2023

Domaine	Nombre d'emprunts	Nombre de lignes	Part garantie en 2023
Logement social	8	20	11,8 M€
Autres (Sanitaire et social)	2	2	8,4 M€
<b>Totaux</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>20,2 M€</b>

En 2023, les garanties accordées ont été moins nombreuses qu'en 2022, mais elles ont porté sur un montant plus important. En effet, en 2022, le Département avait accordé sa garantie sur 9 M€, contre 20,2 M€ en 2023.

### IV.2.2. ETAT DE L'ENCOURS GARANTI PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

#### RÉPARTITION PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE



Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur dans lequel le Département a accordé le plus de garanties d'emprunt. Il représente plus du trois quarts de nos garanties.

#### IV.2.3. ETAT DE L'ENCOURS GARANTI PAR BÉNÉFICIAIRE

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 6 M€) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, le SIVU du Tourmalet, la SEMI de Tarbes, le groupe SCAPA, le bailleur social Axentia et le SIVAL.

## ÉTAT DE LA DETTE GARANTIE PAR BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2023

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2023	Annuité
BAREGES - syndicat intercommunal des thermes	795 095	63 439
PLATEAU DE LANNEMEZAN - communauté de communes	14 141	21 114
TRIE-SUR-BAISE - commune pour le CCAS	615 864	91 473
VALLEE DU LOURON - syndicat thermal et touristique de la Haute	428 750	32 809
<b>Autres Personnes Publiques</b>	<b>1 853 850</b>	<b>208 834</b>
ARAGNOUET - station de ski	397 252	145 573
AURE 2000 - station de ski	1 330 310	315 394
GAVARNIE GEDRE - station de ski	54 576	4 759
LUZ - Régie - station de ski	0	146 273
PEYRAGUDES - SEMAP - station de ski	2 480 161	577 548
TOURMALET - SIVU (incluse dette régie Tourmalet dissoute)	10 138 178	873 029
VAL LOURON - SIVAL syndicat intercommunal du Val Louron	4 409 087	295 588
<b>Stations de Ski</b>	<b>18 809 565</b>	<b>2 358 163</b>
AXENTIA	6 177 474	132 243
CARITAS HABITAT	243 949	9 295
ERILIA	1 457 374	58 759
FONCIÈRE HABITAT ET HUMANISME	592 167	0
ICF ATLANTIQUE	1 001 855	50 940
OPH DES HAUTES-PYRÉNÉES	122 387 540	7 417 850
PROMOLOGIS	58 325 961	3 619 597
TARBES - SEMI de Tarbes	8 007 587	634 562
<b>Logement Social</b>	<b>206 631 377</b>	<b>11 923 245</b>
ADAPEI - Asso départementale amis parents des enfants inadaptés	0	210 868
APF Paralysés de France - France Handicap	1 457 099	128 999
ADMR - Fédé départementale aide à domicile en milieu rural	25 121	3 951
ANRAS - Asso nationale de recherche et d'action sociale	97 061	33 374
ASEI - Agir Soigner Eduquer Insérer	729 167	67 980
CAMSP - Centre d'action médico social précoce	225 418	8 286
CAPVERN - SOLEIL ET BIGORRE maison enfants diététique thermale	1 474 318	107 555
CH Astugue Centre de réadaptation Le Montaigu	0	49 408
CH Bigorre Tarbes et Vic - CHB Centres hospitaliers de Bigorre	2 122 712	143 606
CH Lannemezan	1 671 715	131 152
EPAS 65 - Ets public accompagnement et soins Hautes-Pyrénées	2 640 633	154 992
IME - Institut médico éducatif Jean-Marie Larrieu	183 600	26 112
Père le Bideau MECS Saint Joseph	708 419	53 695
<b>Sanitaire et Social</b>	<b>11 335 263</b>	<b>1 119 976</b>
ARGELÈS-GAZOST - EHPAD Canarie Vieuzac	743 045	79 761
GALAN - Accueil du Frère Jean - Maison de retraite	1 324 242	134 293
MAUBOURGUET - EHPAD Résidence Émeraude	2 460 956	181 651
RABASTENS-DE-BIGORRE - EHPAD Curie Sembres	2 755 008	239 591
SAINT-FRAI Hôpital Notre Dame Douleurs - maison de retraite	3 892 268	377 856
SAINT-PÉ DE BIGORRE EHPAD Association Pyrène Plus	1 038 053	21 987
SCAPA	6 944 648	516 509
<b>Maisons de Retraite</b>	<b>19 158 219</b>	<b>1 551 648</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>249 350 777</b>	<b>17 161 868</b>

## Remerciements

Des photos illustrant ce document mettent en scène des personnes, collaborateurs, habitants, institutionnels ou partenaires. Nous tenons à les remercier.

Nous remercions également tous les collaborateurs du Département des Hautes-Pyrénées qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce document.



# Crédits

---

**Directeur de la publication** : Pascal SAUREL - Directrice de la communication : Valérie GAVOIS-LAMBERT  
**Chef de projet** : Michel AUSINA - **Rédaction** : Michel AUSINA, Cédric DUCLA-BOUVIER, Services du Département - **Rapport Financier** : Service Finances - **Relecture** : Pascal SAUREL, Valérie GAVOIS-LAMBERT, Camille SAUTON, Cédric DUCLA-BOUVIER, Jennifer BURGUEZ, Julien COURDESSES, Céline PALMADE - **Création graphique et mise en page** : Direction de la Communication du Département des Hautes-Pyrénées - **Crédits photos** : Mickael LOUIT, Anthony BONAL/HPTE, Thomas ROBERT, DRM, Cédric DUCLA-BOUVIER, Laurent GAITS, Pierre MEYER/AE MEDIAS, Paris 2024, Eugène BANIM/Pexels, Emma BAUSO/Pexels - Adobestock - **Impression** : Imprimerie Messages.

Impression Juin 2024.





## Département des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - CS 71324 65013 Tarbes Cedex 9

Tél. 05 62 56 78 65

[hautespyrenees.fr](http://hautespyrenees.fr)